

I.U.T.Périgueux-Bordeaux IV  
Département carrières sociales – Gestion Urbaine  
Université Montesquieu Bordeaux IV



Les réserves de biosphère comme outil  
de développement local :  
le cas du Bassin Versant de la Dordogne

Mémoire de fin d'études

Présenté par  
Caroline Poudret  
Juin 2011

Enseignant conseil : Dominique Audrerie  
Tuteur : Carole Breton

***I.U.T.Périgueux-Bordeaux IV***

*Département Carrières Sociales – Gestion Urbaine*

Site Universitaire  
24019 PERIGUEUX Cedex

---

**Université Montesquieu Bordeaux IV**

---

**Mémoire de fin d'études**

LES RESERVES DE BIOSPHERE COMME OUTIL DE  
DEVELOPPEMENT LOCAL :  
LE CAS DU BASSIN VERSANT DE LA DORDOGNE

Présenté par

Caroline Poudret

Juin 2011

Enseignant conseil : Dominique Audrerie

Tuteur : Carole Breton

## **Remerciements**

Cette étude réalisée auprès d'EPIDOR et du comité MAB France m'a permis de mesurer la complexité de la gestion des territoires et l'importance capitale de les protéger. D'autre part, la diversité des acteurs avec lesquels j'ai pu m'entretenir et la diversité des points de vue m'ont considérablement enrichie.

Aussi, je remercie particulièrement Monsieur Dominique Audrerie, Directeur du département Carrières Sociales à l'IUT de Périgueux pour m'avoir proposé de réaliser ce mémoire, mais aussi pour son soutien et ses précieux conseils.

Je remercie également Madame Carole Breton, Chargée de mission UNESCO d'EPIDOR pour la qualité de son encadrement en tant que maître de stage et Madame Catherine Cibien, Directrice du comité MAB France pour ses conseils.

Mes remerciements vont enfin à toute l'équipe de l'antenne Saint-Denis-de-Pile dont l'accueil a été chaleureux et à toute l'équipe enseignante du département CSGUDT de l'IUT de Périgueux pour leur accompagnement et leur écoute.

# SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.1
PARTIE I : Les réserves de biosphère : un concept, des expériences	p.5
CHAPITRE 1 : Un outil de gestion durable du territoire	p.5
1 Un modèle de développement durable	p.6
2 Le rôle de la population	p.10
3 L'attractivité environnementale	p.12
4 L'attractivité touristique	p.13
5 Un développement régional par la valorisation des produits locaux	p.16
CHAPITRE 2 : Les causes d'une méconnaissance du concept de réserve de biosphère	p.23
1 L'absence de reconnaissance juridique	p.23
2 Une confusion entre le rôle des structures coordinatrices et de la réserve de biosphère	p.25
3 Des actions ponctuelles qui ne s'intègrent pas dans une stratégie globale	p.26
PARTIE II : Le cas du Bassin Versant de la Dordogne	p.28
CHAPITRE 1 : De la désignation à l'outil de gestion territorial	p.30
1 Quelles orientations ?	p.30
2 Quels intérêts pour les acteurs locaux ?	p.35
3 Quels biens à mettre en valeur ?	p.37
CHAPITRE 2 : L'appropriation par les acteurs	p.43
1 Communication : quel public, quelle forme, quel message ?	p.43
2 Agriculteur et industriel	p.45
3 Professionnels du tourisme	p.46
4 Collectivités et chambres consulaires	p.50
Bibliographie	p.54
Lexique	p.56
Table des documents	p.57
Annexes	p.59
Table des matières	p.71

## INTRODUCTION

La question écologique est devenue une préoccupation internationale lorsqu'en 1972 la déclaration de Stockholm a lieu pendant la conférence des Nations Unies. Dès lors, la question de l'environnement prend une place considérable dans nos sociétés modernes. Il est apparu que le modèle de croissance économique portait atteinte à l'environnement. Or, les ressources principales de ce modèle sont les ressources environnementales. La préservation de l'environnement a donc été admise comme l'une des conditions d'une croissance économique durable. Pourtant le modèle de croissance tel qu'il existe aujourd'hui passe par une surexploitation des ressources. La question se pose alors en ces termes : protection de l'environnement et développement économique sont-ils compatibles ?

Plusieurs réponses aux problèmes d'une croissance destructrice ont été données. On a parlé de décroissance et la proposition a suscité de nombreux débats. Or, a été proposée une alternative à ces deux concepts extrêmes : le développement durable. Et c'est ce que le programme sur l'Homme et la Biosphère essaie de mettre en valeur à travers le concept de réserve de biosphère.

La force de ce concept réside dans son caractère universel. L'enjeu est le même pour tous, pays développés et pays en développement. La Stratégie de Séville l'affirme d'ailleurs dans les premières lignes de l'introduction : « *Les réserves de biosphère sont conçues pour répondre à l'une des questions les plus essentielles qui se posent au monde aujourd'hui : comment concilier la conservation de la diversité biologique, la quête vers le développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles associées ?* ».

Malgré tout, l'UNESCO n'est pas le seul organisme à avoir proposé des dispositifs en faveur de la protection de l'environnement et le concept de réserve de biosphère est une désignation qui a fait son entrée dans un contexte juridique de plus en plus complexe. Lois, réglementations, programmes, labels s'accumulent avec le temps si bien qu'il en résulte une méconnaissance générale de toutes ces procédures. La question que l'on peut alors se poser est de savoir quelle est l'utilité de cette nouvelle procédure. Que vient-elle compléter ? On l'associe le plus souvent à des mesures de protection de la nature. Or, de nombreuses normes, programmes ou lois de protection ont déjà été mis en place. Quelle faille vient combler la désignation réserve de biosphère dans ce système ?

Il apparaît aujourd'hui que les mesures de protection ont un caractère contraignant pour les acteurs du territoire. La protection passe systématiquement par l'interdiction de certaines pratiques, de certains usages. Comme exemples, le programme Natura 2000 est soutenu par deux directives européennes et une section dans le Code de l'environnement français. Pour sa part, la norme ISO 14001 implique les entreprises dans plusieurs engagements exigés. Les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux font l'objet de nombreux articles de loi dans le code de l'environnement.

Les réserves de biosphère telles que décrites par le comité MAB France sont au contraire « *des sites d'apprentissage pour le développement durable* ». En d'autres termes, il s'agit d'un nouveau concept encourageant les acteurs du territoire, quel qu'ils soient, à participer à la conservation de la biodiversité ainsi qu'au développement local en réfléchissant à des projets innovants, en agissant localement et en favorisant le « travailler ensemble ». Les réserves de biosphère n'apparaissent alors non pas comme une contrainte supplémentaire, jalonnées d'interdictions et de réglementations mais bien comme un outil dont chaque acteur peut se saisir afin de développer son territoire de façon durable.

Le concept de réserve de Biosphère a été lancé en 1974 par le programme MAB (Man and Biosphere). Ce programme est l'un des cinq programmes de l'UNESCO et il porte sur le domaine des sciences exactes et naturelles. Tel que le décrit l'UNESCO, il s'agit d'un « *programme scientifique intergouvernemental et interdisciplinaire visant à établir une base scientifique pour améliorer les relations homme-nature au niveau mondial* ». Il a été initié par Michel Batisse, ingénieur français en 1971. Le message qu'il essayait de faire passer prône l'intégration de l'homme dans les problématiques de conservation de la nature. C'est à cette seule condition que la biodiversité pourra être conservée. L'implication de l'homme dans la conservation de la nature apparaît alors comme la solution. A cette époque, le projet est extrêmement innovant car la protection de la nature excluait systématiquement l'homme, envoyant ainsi ce message : activités humaines et conservation de la biodiversité ne sont pas compatibles.

Les réserves de biosphère sont alors créées pour être des terrains d'application de ce programme. Les premières apparaissent en 1976. Ce sont des territoires désignés par l'UNESCO comme étant des terrains d'expérience et de démonstration du développement durable. L'objectif pour ces territoires est le développement économique en harmonie avec la nature. Elles fonctionnent en réseau au niveau national grâce à un comité MAB normalement présent dans chacun des pays mais également au niveau international. Ces réseaux détiennent un rôle très important en matière d'échange de connaissance et de retour d'expériences. Pourtant, chaque réserve reste sous la juridiction de l'Etat souverain où elle se situe. Chaque Etat détient le pouvoir de décider si les réserves de biosphère ont matière à générer une règle de droit nationale.

Au fur et à mesure que le réseau s'agrandit, le souhait d'améliorer le fonctionnement des réserves de biosphère est formulé par les experts du programme MAB. Ils organisent alors en 1995 une conférence à Séville. Cette conférence génère deux documents : la stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et le cadre statutaire du réseau mondial. Le premier formule « *les actions à entreprendre pour le développement futur des réserves de biosphère au XXI<sup>e</sup> siècle* ». Le second énonce « *les conditions pour le bon fonctionnement du Réseau mondial de réserves de biosphère* ». La participation des Etats reste volontaire.

Les réserves de biosphère sont à l'initiative des Etats et doivent être portées par l'ensemble des acteurs du territoire. Deux conditions sont à réunir pour pouvoir bénéficier du titre de réserve de biosphère :

- Le territoire doit présenter une haute valeur écologique,
- La candidature du territoire au titre de réserve de biosphère doit être acceptée et soutenue par le maximum d'acteurs.

Le renouvellement de la désignation est prévu tous les 10 ans. Au terme de ces 10 ans, on évalue les résultats. L'évaluation porte sur la comparaison des objectifs prévus et des objectifs atteints et la vérification du respect des grands principes d'une réserve de biosphère.

Une réserve de biosphère remplit trois fonctions :

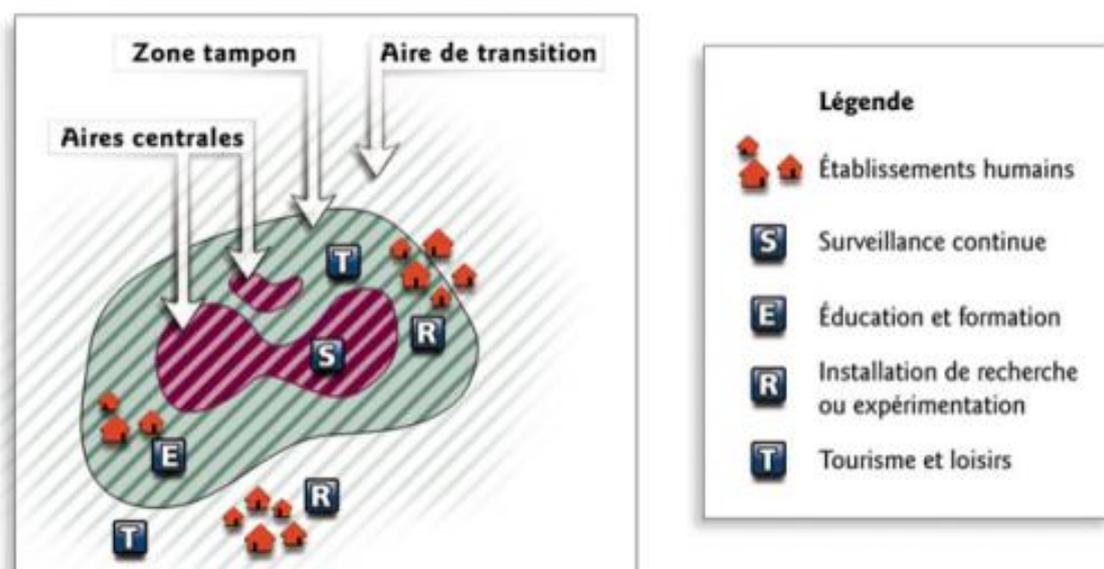
- conservation,
- développement,
- soutien logistique.

La conservation concerne les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages. La fonction de développement fait référence à un développement économique et humain durable. Enfin, le soutien logistique s'appuie sur « *des activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et global visant à la conservation et au développement durable* ».

Un zonage a été établi par la stratégie de Séville afin que les réserves de biosphère puissent remplir ces trois fonctions. Elle se découpe donc en trois aires :

- une ou plusieurs aires centrales
- une ou plusieurs zones tampons
- une aire de transition

Schéma 1 : Zonage établi dans les réserves de biosphère

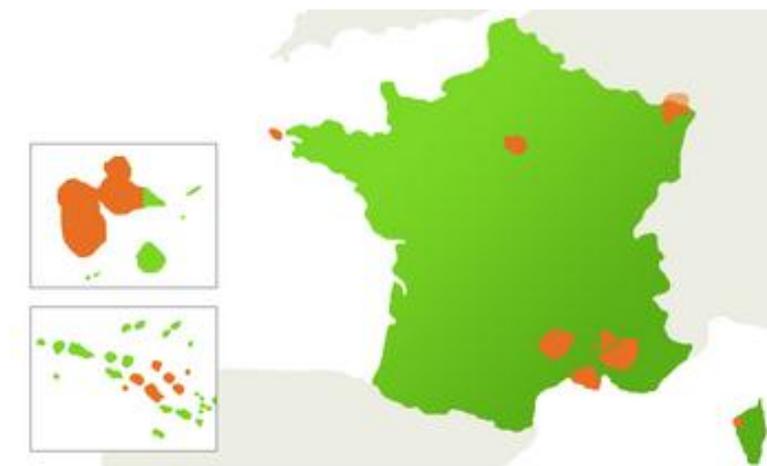


Source : Agir pour la biodiversité dans les réserves de biosphère

Les aires centrales sont des zones qui bénéficient, préalablement au classement, d'une haute protection (arrêté de biotope, programme Natura 2000, cœur de parcs naturels régionaux ou de parcs nationaux, etc.) et qui sont consacrées à une protection à long terme. Viennent ensuite les zones tampons entourant les aires centrales. Dans ces zones, ne sont tolérées que les activités compatibles avec la conservation de la nature. Enfin, est présente une aire de transition où peut se dérouler tout type d'activités mais où sont favorisées les pratiques de développement durable.

Aujourd'hui, le réseau international compte 564 réserves de biosphère réparties dans 109 pays. Au niveau national, la France compte 10 réserves de biosphère. Dans ce mémoire, il ne sera pas évoqué l'ensemble du réseau mais seulement quelques-unes d'entre elles. 6 réserves de biosphères françaises ont été contactées et les investigations se sont portées sur 5 réserves de biosphères étrangères. En effet, pendant l'enquête menée (cf. annexe 2), un constat a été fait : les réserves de biosphère françaises ne sont pas portées par l'ensemble des acteurs du territoire et elles ne déploient donc pas tous leurs potentiels.

Carte 1 : Réserves de biosphère françaises



Source : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux

Il a été important d'en identifier les causes. Concernant les cinq autres réserves, ont été choisies celles qui semblent les plus performantes en termes de notoriété, d'appropriation par les acteurs et d'actions innovantes. Le dossier ne traitera pas non plus des définitions comparées des différents contextes juridiques des réserves de biosphère car étant sous la juridiction de l'État souverain où elles se situent, les réserves de biosphères ne font pas toutes l'objet d'une loi.

Dans un premier temps, ce dossier s'attache à démontrer à travers différents cas qu'une réserve de biosphère est un véritable outil de développement local et fait référence aux difficultés que la gestion d'une réserve de biosphère peut rencontrer. Dans un second temps, sont proposées des préconisations pour le cas du bassin versant de la Dordogne.

## **1. Les réserves de biosphère : un concept, des expériences**

Les réserves de biosphère, nous l'avons dit, sont des territoires d'apprentissage du développement durable. Le concept inclut l'action de l'homme à un haut niveau. C'est pourquoi chaque réserve de biosphère est un cas différent. Et c'est d'ailleurs dans sa flexibilité et sa créativité que réside la force d'une réserve de biosphère. Le concept doit s'adapter à son environnement. Or, certains territoires labellisés ne sont pas encore entrés dans une logique de développement durable. C'est pourquoi peut-être, dans ces réserves de biosphère, la mise en place d'actions concrètes et efficaces restent difficiles.

Les richesses des territoires labellisés sont extrêmement variées. Pourtant, même si les actions ne peuvent pas être transférées directement d'une réserve à une autre, il est important d'intensifier les échanges d'expériences au sein des réseaux nationaux et du réseau international car l'objectif reste le même : conservation et développement économique.

Cette première partie s'attache à démontrer à travers différents cas que les réserves de biosphère peuvent être de véritables outils de développement local. Toutefois, dans certains cas, certains paramètres limitent l'efficacité des actions des réserves de biosphère. Il a été important de les identifier afin de démontrer que la réussite des réserves de Biosphère est étroitement liée à la volonté des acteurs du territoire de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

### **1.1. Un outil de gestion durable du territoire**

La gestion du territoire peut se présenter sous plusieurs formes. Et c'est d'ailleurs dans la diversité des domaines d'intervention et des acteurs que résulte sa complexité. Chaque acteur représente ses intérêts. L'un sera sensible à la conservation de la biodiversité, un autre voudra privilégier la rentabilité de son activité ou encore s'assurer qu'elle restera possible et d'autres encore défendront certaines valeurs plutôt que d'autres (préservation de l'identité locale, développement économique basé sur l'industrie, l'agriculture ou encore le tourisme). Les réserves de biosphère n'empêchent aucun des acteurs à continuer de préserver ses intérêts. Au contraire, elle invite à réfléchir ensemble à des possibilités de vie commune. Les différents exemples évoqués dans ce dossier démontrent la complémentarité des acteurs et son importance dans un développement local durable.

Chaque réserve de biosphère définit un plan d'action avec plusieurs orientations. Toutes vont s'appuyer fortement sur l'appropriation du concept par les acteurs du territoire. En revanche, les grandes orientations ne seront pas les mêmes. Certains misent sur leur capacité à faire du développement durable, d'autres misent sur un développement économique par le tourisme, d'autres encore misent sur un développement par la valorisation des produits locaux. Quoiqu'il en soit, toutes s'appuient sur leurs ressources propres et s'adaptent au contexte.

### 1.1.1. Un modèle de développement durable : l'exemple de la réserve du Manicouagan-Uapishka

Une réserve de biosphère est décrite comme un terrain d'expérimentation du développement durable. Dans toutes ses actions, projets, communications, le développement durable doit donc transparaître. Cela doit être le point commun à toutes les réserves de biosphère dans le monde. Pourtant chacune doit trouver sa spécificité et l'une d'entre elles a choisi de se démarquer en essayant d'être un modèle de développement durable. Elle en a d'ailleurs fait son slogan : « *vers une région modèle de développement durable* ».

La réserve de biosphère du Manicouagan-Uapishka (RMBMU) située au Canada dans le Québec est mentionnée dans ce dossier car elle semble être performante en termes de notoriété, d'actions innovantes mais surtout parce qu'elle a réussi à intégrer de grands industriels à sa démarche et parce qu'il s'agit d'un territoire immense. Mais avant de décrire les caractéristiques de son exemplarité, il est important de savoir que les réserves de biosphère au Canada, tout comme en France, n'ont pas de statut juridique. De plus la comparaison est intéressante pour le bassin versant de la Dordogne car l'eau de la RMBMU est exploitée par de nombreux barrages hydroélectriques.

- Photographie 1 : Barrage hydroélectrique de la réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka
- Photographie 2 : L'œil du Québec, réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka (visible depuis la Lune)



Source : Réserve mondiale de la biosphère de Manicouagan-Uapishka

Cette réserve de biosphère se base sur le volontarisme des acteurs du territoire. Son caractère récent (date de création : 2007) ne l'empêche pas d'être considérée comme un exemple au sein du réseau. Elle est d'ailleurs invitée à de nombreuses conférences internationales afin de faire partager son expérience, fort jeune mais fort prometteuse. David A. Walden, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO, mentionne dans son évaluation : « *Manicouagan-Uapishka représente une direction prometteuse pour l'évolution des réserves* ».

*mondiales de la biosphère modernes et je suis confiant qu'elle contribuera de façon significative à inspirer l'ensemble du réseau dans son cheminement vers un développement durable.* » Mais loin de n'inspirer que le réseau, elle se doit d'inspirer tout comme l'ensemble du réseau, les autres territoires non labellisés. C'est l'enjeu même que s'est fixé la Stratégie de Séville. Et cet enjeu est un enjeu universel.

La réserve de biosphère a pleinement conscience de l'importance de l'appropriation du concept par l'ensemble des acteurs pour atteindre ses objectifs. Elle intervient pour cela à plusieurs niveaux lors de la création de projets. Elle peut initier des projets, lorsqu'ils ne sont engagés par aucun autre organisme de la région. Elle peut accompagner des projets qui correspondent à ses objectifs et ses valeurs et elle peut enfin jouer le rôle de facilitateur lorsque le projet nécessite un appui de sa part.

La mission que s'est donnée la réserve est d'intégrer tous les domaines d'activité et sa particularité est d'intégrer de gros industriels. Son développement se base sur 4 axes :

- Produire du savoir
- Appliquer la durabilité
- Accentuer le réseautage
- Créer de la fierté

#### *1.1.1.1. Produire du savoir*

La RMBMU a conscience que si elle veut devenir une région modèle de développement durable, elle doit s'appuyer sur ses acteurs. Or le développement durable est une notion qui n'est pas intégrée par tous. C'est pourquoi il lui semble important d'intégrer la notion de développement durable dans les programmes scolaires et dans les universités. Pour cela, elle compte :

- Assurer le lien avec les universitaires du réseau au moyen de formations en ligne qui viendrait enrichir l'offre déjà existante sur le développement durable,
- Financer des bourses étudiantes en développement durable pour les jeunes de la région (les activités de son centre de référence en seraient la source),
- Stimuler la curiosité du monde scientifique envers son territoire (en facilitant la réalisation de mémoires, maîtrises, thèses sur la région).

Pour cela, la RMBMU a mis en place :

- La rencontre du savoir se matérialisant par une soirée axée sur les échanges entre communautés
- La diffusion en ligne d'études et projets propres à la région
- La diffusion en ligne de savoirs universels tels que la déclaration des droits de l'homme, la Charte de la Terre, la convention sur la diversité biologique, etc.

### *1.1.1.2. Appliquer la durabilité*

La notion de développement durable est souvent associée à la seule conservation de la biodiversité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a une si grande confusion entre le concept de réserve de biosphère et les outils de protection de l'environnement. La RMBMU essaie donc de créer un terrain propice au développement durable pour que des entreprises ou d'autres organismes puissent s'engager sur le long terme. De plus la conservation de la biodiversité évoque souvent un aspect contraignant qui repousse les acteurs du territoire. Si on y associe le développement économique et social à travers la création de richesse, la création d'emplois, le concept devient immédiatement plus attractif. Il est donc important que la notion de développement durable soit intégrée dans sa globalité pour qu'un maximum d'acteurs du territoire se l'approprient.

Outre le fait de comprendre la notion de développement durable, pour que le grand objectif de la RMBMU s'accomplisse, il est important que tous les acteurs du territoire y adhèrent. L'adhésion de toute une population à un projet est la force de ce projet. C'est pourquoi il s'agit de l'un des critères de sélection des réserves de biosphère.

La RMBMU est donc en train de créer une Charte d'engagement envers le développement durable. Elle concerne tous les acteurs du territoire, aussi bien les industries, que les commerces, les écoles, les collectivités, les particuliers. Elles s'appuient sur les enjeux des réserves de biosphère mais également sur les enjeux de la région. A travers cette Charte, ils pourront affirmer leur volonté de participer au développement durable de leur région et ils pourront alors bénéficier d'un label officiel. Déjà sept petites et moyennes entreprises se sont engagées dans la démarche.

### *1.1.1.3. Accentuer le réseautage*

La volonté de s'intégrer dans une démarche de développement durable est une initiative des communautés de la région. Elle existait déjà avant la désignation de la région au titre de réserve de biosphère. La décision de prétendre au titre de réserve de biosphère a été motivée par le cadre de travail qu'elle pouvait apporter à la région. Devenir réserve de biosphère lui permettait de pouvoir rassembler tous les acteurs, de se donner une légitimité et un pouvoir d'action. De plus, être désigné réserve de biosphère permet d'être en relation avec l'ensemble des réserves de biosphère dans le monde (564). Les échanges d'expérience, mais également de savoir, de partenariats, apparaissent alors comme une ressource infinie pour les réserves.

Le statut de réserve mondiale de biosphère suscite également la curiosité de nombreux publics : scientifiques, étudiants, entrepreneurs, décideurs, touristes, population locale, etc. L'un des acteurs interrogés de la réserve de biosphère du Mont-Ventoux explique d'ailleurs que la désignation en réserve de biosphère

permet à la population locale de s'intéresser aux actions du syndicat mixte (gestionnaire de la réserve) et aux intérêts d'une labellisation pour leur territoire.

Dans ses actions, la RMBMU intensifie le réseautage au niveau international mais également au niveau local.

Au niveau local, ont été créés :

- Un forum de mobilisation : réflexions autour du développement durable et des réserves de biosphère
- Une table d'orientation : elle inclut les partenaires locaux de tous les secteurs d'activité de la région. Le but est de créer une synergie entre les acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire
- Les représentants de la RMBMU siègent sur plusieurs conseils d'administration ou comités régionaux dans le but que les objectifs de la RMBMU soient pris en compte dans les réflexions de développement régional

Au niveau international, elle s'engage à :

- User au maximum du réseau mondial des réserves de biosphère en communiquant avec les quelques 600 universitaires et 7900 écoles associées à l'UNESCO : des projets se sont concrétisés comme l'accompagnement de la Russie dans la création d'une réserve de biosphère, des offres de stage pour des étudiants auprès d'autres réserves de biosphère.

#### *1.1.1.4. Créer de la fierté*

Cet axe de développement est étroitement lié à celui de la durabilité. Car en effet, pour créer un environnement favorable au développement durable, il est important à la fois que les acteurs du territoire en comprennent véritablement le sens et à la fois qu'ils soient fiers de cette particularité que vise leur région pour qu'ils s'investissent réellement. Le but de cette démarche est de susciter un sentiment d'appartenance au territoire de la part de ses acteurs afin de créer une identité régionale axée sur le développement durable.

Cette démarche passe par la diffusion des actions de la réserve auprès de la population locale mais également au niveau international. Pour susciter un sentiment de fierté, il est essentiel de valoriser les succès. Et cela profite d'ailleurs à toutes les réserves de biosphère dans le monde qui ont du mal à se faire connaître par les acteurs du territoire autrement que par leur objectif de conservation de la biodiversité.

Concrètement, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin de parvenir à cet objectif :

- La création de l'unité spéciale d'intervention de la RMBMU : elle permet de promouvoir l'engagement de la région envers le développement durable et de favoriser la responsabilité citoyenne à tous les niveaux de vie (chez soi, au travail, à l'école, etc.)
- La création de la Charte d'engagement de la RMBMU explicitée précédemment : l'unité spéciale d'intervention en fait d'ailleurs la promotion

- La création d'une place de la Biosphère et de son agora : Y figurent les thématiques importantes de la RMBMU. Une plaque de granit y a été déposée afin de souligner l'engagement de la réserve de biosphère à devenir une région modèle de développement durable
- La création d'un Atlas de la RMBMU : objet de fierté qui vise particulièrement le public jeune, il illustre les principales caractéristiques et le caractère exceptionnel de la RMBMU. Il est également prévu que ce livre évolue en une version multimédia qui sera diffusé en des endroits stratégiques du territoire
- La création de plusieurs albums photos mis en ligne

La réussite des réserves de biosphère réside dans l'ambition des gestionnaires à développer de grandes actions. Cela compte parfois certains risques mais rappelons que les réserves de biosphère par définition sont des terrains d'expérimentation. C'est donc tout l'intérêt de tenter quelque chose qui ne peut pas être fait ailleurs quand le contexte ne le permet pas.

### 1.1.2. Le rôle de la population

L'appropriation du concept par les acteurs est primordiale pour le développement d'une réserve de biosphère. Elle fait d'ailleurs parti des grands objectifs de la Stratégie de Séville à travers le grand objectif II, « *s'assurer du soutien et de la participation de la population locale* » et le grand objectif III.3, « *améliorer l'éducation, sensibilisation du public et sa participation* ». C'est en s'appropriant le concept, que les acteurs vont porter le projet. Ils vont alors s'engager, parce qu'ils auront été sensibilisé à la question, dans leur quotidien mais également dans leurs activités, dans une démarche de développement durable. Cela se concrétisera alors par des actions qui auront un impact sur l'ensemble du territoire. Au fur et à mesure, et grâce à ces actions, le projet grandit et prend forme.

#### 1.1.2.1. *La démocratie participative : outil d'intégration*

C'est au travers des concepts de sciences participatives, de démocratie participative et de Charte d'engagement des acteurs locaux que les réserves de biosphère essaient d'intégrer les acteurs locaux dans une démarche de développement durable. Plusieurs réserves de biosphère l'ont mis en pratique.

La réserve de biosphère du Lubéron Lure a créé le projet « les observateurs de la nature » et dans le même ton, la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais a lancé le projet « acteur de votre biosphère ».

- Observateurs de la Nature (réserve de biosphère du Lubéron Lure) : Ce projet se présente sous la forme de formations destinées au grand public. Le but est de permettre à ce public de devenir acteur de la biodiversité et sur le long terme de créer un véritable réseau d'observateurs. Des missions leurs sont ensuite données afin qu'ils deviennent partenaires des actions menées par la

réserve de biosphère. Les diverses informations recueillies permettront de mieux atteindre les objectifs de la réserve.

- Acteur de votre biosphère (réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais) : Ce projet s'adresse au grand public et a pour objectif d'élaborer un inventaire d'espèces végétales et animales ordinaires. Il permet de sensibiliser et d'impliquer les habitants dans la préservation du patrimoine.
- Les trophées de la biodiversité (réserve de biosphère du Lubéron Lure) : Ce concours s'adresse à tous les publics, collectivités, associations, écoles, particuliers, entreprises. Il s'agit de monter un projet liant développement durable et biodiversité. Les dix premiers sont récompensés d'une dotation de 1000 euros. (cf. annexe 3 : exemple de projet récompensé).

Ces trois exemples d'actions répondent à la fois à l'objectif de participation des acteurs et à la fois à l'objectif de développement durable pour l'un, de conservation pour les deux autres.

Sans les initier, les réserves de biosphère peuvent s'associer à des projets créés par d'autres organismes. Par exemple, celle de Fontainebleau et du Gâtinais est partenaires de programmes nationaux tels que « l'observatoire des papillons des jardins », « l'observatoire des saisons », ou encore « les jardins de Noé ». Les deux premiers programmes se basent sur l'observation de plusieurs éléments à relever régulièrement. Le dernier se base sur des pratiques respectueuses dans les jardins de particuliers récompensés par le label jardin de Noé.

Ces différents programmes permettent de participer à la recherche scientifique, de sensibiliser les participants aux richesses naturelles qui les entourent afin qu'ils développent des pratiques respectueuses de la nature.

Si cet outil s'adresse à l'ensemble de la population, un autre outil vise particulièrement le public jeune. Il est également un excellent moyen d'appropriation et de communication.

#### *1.1.2.2. La pédagogie : outil d'intégration et de communication*

La pédagogie se révèle être aussi un outil d'appropriation fort. Par des actions de pédagogie soutenues auprès d'un public jeune, les réserves de biosphère font en sorte de sensibiliser les générations futures à la conservation de la biodiversité. En s'adressant aux écoliers, collégiens, lycéens, les gestionnaires des réserves touchent également les adultes, parents de ces élèves. Ainsi, c'est toute une famille qui est en réalité visée par ces actions. Voici quelques exemples de programmes éducatifs.

- Le martéloscope (réserve de biosphère du Lubéron Lure) : Par définition, un martéloscope est une interface pédagogique pour un public non spécialisé. On y réalise un martelage fictif.
- Construire une station météo et observer la faune et la flore (réserve de biosphère de Fontainebleau) : Ce sont deux programmes éducatifs de basant

sur des fiches techniques que les participants peuvent utiliser chez eux et dont les enseignants peuvent se servir pour sensibiliser leurs élèves et animer des travaux pratiques autour du développement durable.

- Génération Biosphère (réserve de biosphère de Fontainebleau) : Il s'agit d'un projet inter-établissements scolaires pour développer l'éducation au développement durable. On y favorise des projets transdisciplinaires, des échanges entre générations et des rencontres interculturelles.
- Ptit MAB (réserve de biosphère des Vosges du Nord) : Ptit MAB est un outil médiatique interactif.

Ces différents outils permettent de :

- Susciter un sentiment d'appartenance au territoire afin qu'ils en deviennent des acteurs,
- Approfondir leurs connaissances en matière de développement durable et engager des réflexions sur cette thématique
- Favoriser le « travailler ensemble » pour un avenir commun.

L'appropriation par les acteurs du concept réserve de biosphère est incontournable. Chaque acteur ayant intégré la démarche va être un relais d'information, de sensibilisation auprès de son entourage. En créant les premiers fils conducteurs, les réserves de biosphère génèrent peu à peu une toile qui s'étend grâce à l'ensemble des acteurs du territoire. Cette toile permet également de lier les acteurs sur un même territoire à travers une même cause.

### 1.1.3. L'attractivité environnementale

Il est bien connu que les entreprises jouent sur la qualité de vie du territoire où elles s'implantent pour attirer leurs salariés. Plusieurs facteurs entrent alors en compte :

- La situation géographique : proximité de la ville, de la mer, de la campagne, performance des réseaux routiers, des aéroports, proximité des métropoles, etc.
- L'emploi : taux de chômage, présence de centre de formation, création d'entreprises, répartition des emplois par branche, etc.
- Le logement : capacité de l'aire urbaine, rapport qualité/prix des logements, etc.
- La consommation : les prix des consommations par rapport à la capitale
- La capacité à attirer de nouveaux arrivants : Nombre de nouveaux arrivants sur le territoire, critère sociodémographique de ces arrivants, etc.
- Les infrastructures de santé et d'éducation : Qualité des services de santé et d'éducation, capacité de l'offre universitaire, etc.
- Les activités sportives, culturelles et de loisir auxquelles on peut s'adonner sur le territoire : Diversité de l'offre, capacité des infrastructures, etc.

- Les associations : diversité des domaines associatifs, capacité du domaine associatif, etc.
- L'environnement : qualité de l'air, qualité des paysages, taux de pollution, etc.

L'enquête réalisée auprès des résidents étrangers du bassin versant de la Dordogne a montré que la qualité de l'environnement d'un territoire est un critère de choix reconnu pour les populations voulant s'installer sur un territoire. Concernant le bassin versant de la Dordogne, plusieurs caractéristiques de l'environnement ont été évoquées :

- L'environnement préservé
- L'air pur
- La campagne
- L'espace
- La chaleur humaine
- La gastronomie

Un environnement préservé est donc un facteur d'attraction pour les territoires. En revanche, la population étrangère et les entreprises ne sont pas les seuls à y être sensibles. Les scientifiques et les universités y voient également un intérêt.

C'est pourquoi préserver l'environnement d'un territoire n'a pas seulement un objectif à visée écologique mais également à visée économique.

L'attraction de grandes entreprises et d'universités constitue des facteurs clés de développement. Elle attire de nouveaux arrivants et crée de nouvelles sources d'emplois sur le territoire.

#### 1.1.4. L'attractivité touristique

Le tourisme est un domaine qui n'est pas toujours apprécié dans sa globalité par les acteurs d'un territoire. On imagine quelque chose de ludique, sans grande importance pour le développement du territoire. Or le tourisme représente une part importante dans l'économie d'un pays comme la France. Le tourisme agit également dans la gestion des territoires. Pour s'implanter dans un territoire, tout comme le développement durable, le tourisme nécessite un environnement touristique. Si les acteurs perçoivent l'intérêt du tourisme pour leur territoire, ils auront donc plus de facilité à l'intégrer dans leur vie au quotidien mais également dans leur activité. Pour certains territoires, le tourisme est le premier facteur de développement.

Mais on sait aussi que le tourisme a un impact négatif extrêmement important sur les territoires. Il est la cause de mouvement de foule sur des territoires exceptionnels. Or, ce sont ces territoires exceptionnels qui sont également les plus fragiles. C'est pourquoi de nouveaux concepts touristiques prennent formes tels que

le tourisme vert, l'écotourisme, le tourisme durable, le tourisme original, autant de concept que peut inciter une réserve de biosphère.

Certaines réserves de biosphère ont mises sur l'attractivité touristique pour développer leur territoire. On peut citer l'exemple de la réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre au Québec et celle du Rhön en Allemagne.

#### *1.1.4.1. L'exemple de la réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre : un développement sur la base de l'écotourisme et du tourisme culinaire*

- Photographie 3 : Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre
- Photographie 4 : Biophare, musée dédié à la réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre



Source : Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre

La réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre a réalisé un plan directeur définissant un développement en accord avec les principes du développement durable. Il établit en quoi l'écotourisme et le tourisme culinaire peuvent être à la base d'un développement bénéfique pour les acteurs du territoire. Ainsi, la réserve de biosphère se positionne nettement sur un développement axé sur le tourisme. Plusieurs formes de tourisme sont concernées : le tourisme vert et le tourisme culinaires. Sur le site internet de la réserve, sont d'ailleurs visibles tous les organismes touristiques et activités touristiques de la région. Tous deux doivent s'intégrer dans une logique de tourisme durable. La réserve de biosphère vise par là, l'harmonisation des usages, la création d'un label de qualité, le développement du tourisme culinaire et l'implication des acteurs.

Afin de concrétiser ce plan directeur, plusieurs actions ont été mises en place :

- La création d'une charte d'engagement des acteurs locaux,
  - La réalisation de cartes postales « saveurs de la biosphère du lac Saint-Pierre »,
  - La création d'une Route bleue, réseau de mise à l'eau,
  - La réalisation d'un programme de labellisation en développement durable.
- Charte de développement durable du Lac Saint-Pierre : Cette Charte vise à favoriser l'engagement volontaire des acteurs du territoire (particuliers, entreprises, associations, collectivités, etc.) aux principes de développement

durable. Par cette Charte, les signataires s'engagent à participer à la conservation du patrimoine naturel et culturel en réduisant entre autre les impacts négatifs sur l'environnement, à contribuer à une économie éco-responsable, et à l'amélioration de la qualité de vie.

- Programme de labellisation en développement durable : Ce programme de labellisation s'adresse aux professionnels du tourisme et entreprises du territoire désigné. Elle concerne les domaines de l'hébergement, du tourisme culinaires et du tourisme de nature.
- Route Bleue : Le projet de Route Bleue est en réalité un réseau performant qui vise à développer le tourisme sur le territoire désigné. Sont cartographiés des abris sécuritaires, des aires de repos, des services d'hébergement et de restauration pour les embarcations à faible tirant d'eau. Il favorise l'accès à la rivière et crée donc un sentiment d'appartenance par l'appropriation de cet élément naturel qu'est l'eau. Ce projet est également un excellent moyen de favoriser les échanges entre différents acteurs (publics, privés, touristes, citoyens, etc.) mais également un excellent moyen de gérer les activités maritimes qui si elles sont désordonnées pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement.
- Cartes postales « Saveurs de la Biosphère du Lac Saint-Pierre » : Ces cartes postales, accessibles gratuitement sur le site internet, et dans les différents lieux d'accueil touristiques, ont pour vocation de faire connaître la gastronomie et les produits du terroir de la région du Lac Saint-Pierre. Elles ont été réalisées par 11 chefs cuisiniers de la région. Loin de ne s'adresser qu'aux visiteurs dans le but de présenter les richesses de la région, elles s'adressent également au citoyen permettant ainsi de générer un sentiment d'appartenance au territoire (par la connaissance de ses richesses) et de fierté.

Photographie 5 : Cartes postales « Saveurs de la Biosphère du Lac Saint-Pierre »



Source : Réserve de Biosphère du Lac Saint-Pierre

Chacune des actions répond à un but commun, une meilleure appropriation du territoire par les acteurs basé sur le respect des richesses naturelles et culturelles et une attractivité par le tourisme grâce à un réseau d'acteurs et d'infrastructures performantes qui répondent aux principes de développement durable.

#### *1.1.4.2. L'exemple de la réserve de biosphère du Rhön : développement du concept de tourisme original*

La région du Rhön en Allemagne est considérée comme une destination secondaire dans le domaine du tourisme. C'est pourquoi son développement n'est pas essentiellement basé sur le tourisme. Pourtant il s'agit d'un axe à ne pas négliger et par les actions de la réserve, la région à développer le concept de tourisme original et son positionnement en tant que « région de randonnée n°1 ».

Le concept de tourisme original est basé sur des activités touristiques en lien avec la Nature, l'histoire et la culture de la région. Ainsi des manifestations telles que le festival des dialectes ou encore les danses populaires font parties des incontournables de la région au même titre que les activités de vélo, aériennes, et de randonnées.

Ce positionnement permet à la fois de valoriser les richesses du territoire tant sur le plan culturel que naturel afin de mettre en valeur cette destination touristique mais également de développer un sentiment d'appartenance et de fierté chez les citoyens de ce territoire.

#### **1.1.5. Le développement régional par la valorisation des produits locaux**

Dans le contexte de mondialisation auquel doit faire face notre société, tout tant vers l'uniformisation et on assiste à une compression de l'espace-temps. La formule est : je veux tout, partout et tout le temps. Il en résulte que nous retrouvons les mêmes personnes, les mêmes produits, les mêmes usages à l'autre bout du monde. Cette caractéristique de la mondialisation a un impact écologique considérable sur l'ensemble de la planète dû essentiellement à l'intensification des flux de personnes et de marchandises. Ces déplacements sont la cause d'une émission importante de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique. Les produits importés peuvent aujourd'hui parcourir des milliers de kilomètres avant de se retrouver dans les rayons de nos supermarchés, (cf. annexe 4, Le tour du monde d'un jean).

C'est pourquoi on tend aujourd'hui à valoriser les produits locaux. Plusieurs bénéfices y ont été identifiés dont la réduction des impacts négatifs sur l'environnement et la contribution au développement de l'économie locale en :

- Limitant les transports de marchandises et donc en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- Conservant une activité agricole et industrielle dans la région et donc en préservant l'emploi,
- Préservant le patrimoine gastronomique du terroir, les savoir-faire et les métiers.

### *1.1.5.1. La valorisation des produits locaux en faveur du développement durable*

Face au phénomène d'uniformisation lié à l'importation des marchandises dans le monde s'est associée la baisse de la qualité des produits. En effet, l'exportation des produits est liée à des prix plus attractifs qu'au niveau national. Si on considère le coût des transports nécessitant à l'acheminement de ces marchandises, cela pourrait dire que la qualité du produit est largement inférieure à celle que l'on pourrait trouver sur le territoire. Aujourd'hui, les procédés techniques liés à la production commencent à être révélés, et on sait maintenant que nombreux de ces procédés sont nocifs à notre santé. On assiste alors au retour de procédés plus naturels. Ces changements induisent de nombreux investissements pour les producteurs qui souhaitent se reconvertir. Ces exploitants sont à l'origine d'une forte demande de reconnaissance, d'où la création de marques, de labels pour valoriser leurs produits et leurs efforts.

Un nouveau problème se pose alors, qui a également été révélé pendant l'enquête. Toutes catégories confondues, les personnes interrogées ont évoqué le nombre conséquent de reconnaissances liées à l'environnement. Les formes diffèrent : labels, marques, désignations, normes, outils de protection, etc., mais tous ont plus ou moins le même objectif, et cela crée une confusion généralisée de la part des consommateurs. Lesquels ont réellement de la valeur ? Auxquels se fier ?

Dans un contexte de réserve de biosphère, de nombreux acteurs du territoire s'interrogent sur l'intérêt de créer une nouvelle marque liée à la réserve. Ils se disent que cela sera un label parmi la masse de labels existants. D'autres au contraire y voient un intérêt et l'occasion de renforcer les marchés français en se démarquant des autres produits ou bien de conquérir les marchés internationaux.

Or, l'intérêt n'est pas tant de savoir si tel ou tel label est meilleur qu'un autre, mais de savoir si les principes liés au label ont bien été appliqués. Dès lors, les labels font office de référentiel en termes de qualité mais agissent également comme une marque auprès du consommateur. Le consommateur d'aujourd'hui aime le choix. Il aime pouvoir choisir entre plusieurs marques pour un même produit. A lui ensuite de se baser sur ses critères de sélection. Donc s'il existe plusieurs labels ou marques « environnementaux », le consommateur ne peut qu'en être satisfait. Non seulement il sera assuré d'avoir des produits de qualité mais il pourra aussi choisir comme auparavant selon ses critères personnels. L'important est que les produits allant dans le sens des principes du développement durable reconquissent les marchés. Ainsi l'offre augmente et les prix baissent, incitant la population à consommer ces produits, créés selon les principes d'un développement durable.

L'achat de produits locaux répond aux principes du développement durable. C'est pourquoi certaines réserves de biosphère s'appliquent à faire de leurs produits locaux de véritables facteurs de développement régional durable. Ainsi de nombreux projets de Charte et de labellisation ont été réalisés ou testés. Mais les

projets qui ont présenté le plus de succès se sont servis de la méthode de protection par l'exploitation. C'est le cas de la réserve de biosphère de la Rhön.

#### *1.1.5.2. L'exemple phare de la réserve de biosphère de la Rhön*

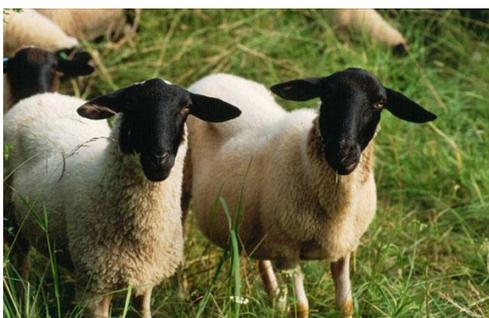
Cette démarche de valorisation des produits locaux a largement été utilisée dans la réserve de biosphère du Rhön en Allemagne. L'association « Nature et Habitats de la Rhön » est largement associée aux actions et à l'administration de la réserve de biosphère. Cette association représente également un soutien considérable de la part de la population.

Plusieurs projets sont aujourd'hui considérés comme remarquables en Europe. Pourtant cela ne l'empêche pas de continuer de lancer des projets innovants et ambitieux pour le développement de la région. Différents procédés ont été mis en œuvre dans ce but :

- La réintroduction d'espèces animales et végétales
- La création de produits dérivés autour de ces espèces
- La coopération d'artisans locaux
- La création de label

Deux projets en particulier ont marqué le réseau MAB européen en matière de réussite. Il s'agit de la « pomme de Rhön » et du « mouton de Rhön ». Ces deux projets ont permis la réintroduction et la conservation de ces deux espèces. Aujourd'hui, elles sont en quelque sorte devenues les emblèmes de la région de la Rhön. De ce fait, ils sont un excellent moyen de communication pour faire parler de la région et des réserves de biosphère.

- Photographie 6 : [Mouton de la Rhön](#)
- Photographie 7 : [Pomme de la Rhön](#)



Source : Réserve de biosphère de la Rhön

##### 1.1.5.2.1. Le mouton de la Rhön

Le mouton de la Rhön était une race très répandue dans la région de la Rhön. Adapté au climat de la région, il a façonné ses paysages. Pourtant, il y a quelques décennies, le mouton de la Rhön était en voie d'extinction. Engrais chimiques, machines, importation de viande de mouton en étaient la cause. Peu à peu, le paysage typique de cette région disparaissait.

Il a fallu l'initiative de quelques passionnés et d'associations de protection de la nature pour que le « projet Rhönschaf » (mouton de la Rhön) prenne forme. Le mouton de la Rhön a été redécouvert par la population comme une particularité de la région. Aujourd'hui la réintroduction de cette espèce profite à toute la chaîne d'acteurs (professionnels du tourisme, agriculteurs, restaurateurs, hébergeurs, etc.) qui travaillent en réseau et ce sont près de 3000 moutons qui sont présents dans la Rhön.

Le projet a débuté en 1985 avec l'association « BUND » qui a installé 39 moutons dans une prairie de près de 33 hectares. Peu à peu, quelques infrastructures et de nombreuses donations et investissements ont permis à ce projet de grandir de façon substantielle. Il a permis à la fois :

- de sauvegarder cette espèce dont la viande est d'une haute qualité,
- de maintenir le paysage culturel de la Rhön,
- de préserver d'autres espèces végétales et animales rares liées à ce paysage,
- de développer l'emploi dans la région autour de ce produit,
- de créer un véritable réseau d'acteurs autour de ce produit,
- de proposer un produit bio-authentique à commercialiser.

Le projet « mouton de la Rhön » correspond donc parfaitement aux principes de développement durable véhiculés par les réserves de biosphère.

#### 1.1.5.2.2. La pomme de la Rhön

La région de la Rhön était particulièrement riche en variétés locales de pomme. Avec le phénomène d'étalement urbain, de nombreux terrains à bâtir se sont substitués aux terres d'exploitation de vergers les faisant peu à peu disparaître.

Encore une fois et grâce à l'initiative de quelques passionnés et d'associations, un projet de réintroduction a été lancé. En 1995, l'association « l'initiative des pommes de la Rhön » a été fondée. Elle a réuni de nombreux arboriculteurs, presseurs, gastronomes, protecteurs de la nature dans le but de remettre à l'honneur ces vergers à haute valeur écologique et de créer de nouvelles sources de revenu. En parallèle, une organisation de contrôle est née. Le projet a connu un véritable succès car à partir de variétés de pomme, de nombreux produits dérivés ont été créés :

- Le pressoir d'exposition de la Rhön
- Le pressoir à pomme « rouge d'Ausbach »
- Le pressoir Elm à Flieden
- Le sentier de découverte des pommiers à Hausen
- La bière de pomme de la Rhön « Rother Bräu »
- Le café « Rhöner Apfeligrips » à Rosenbad
- De nouveaux produits à base de pomme : sherry de pomme, chips de pomme, moutarde de pomme, gelée de pomme, pizza aux pommes de la Rhön, escalope panée aux pommes, etc.
- Le label bio Rhön
- La recherche sur la pomme
- La culture de variétés locales de fruits

- La coopération avec les pépiniéristes
- La foire aux pommes
- Le calendrier de manifestations « le marché aux pommes de la Rhön »
- Des lieux de stockage pour les pommes
- Le livre « des rêves de pomme de la Rhön »
- L'entretien des pommiers
- Le projet des 1000 pommiers

Le tableau présenté ci-dessous, loin de n'offrir qu'un catalogue de produits et d'actions, montre l'incroyable diversité de produits et d'acteurs qui se sont emparés des pommes de la Rhön. Il est l'illustration de la réussite de la réserve de biosphère et de ses partenaires.

Tableau 1 : Tableau représentant les produits dérivés des pommes de la Rhön en fonction des objectifs liés à la réserve de biosphère

	Activités	Objectifs
Le pressoir d'exposition de la Rhön	Fabrication : jus de pomme, cidre et sherry de pomme de la Rhön (produit phare)  Visite et participation des visiteurs  Organisation de séminaire de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la région en produisant et commercialisant des produits issus de variétés locales</li> <li>- Promotion de la région par le biais des produits phare de la Rhön</li> <li>- Appropriation des valeurs véhiculées par la réserve de biosphère et ses partenaires à travers la pomme par les touristes et la population locale</li> </ul>
Le pressoir à pomme « Rouge d'Ausbach »	Pasteurisation et mise en bouteille de jus de pomme et de cidre  Fabrication du schnaps de pomme « Rouge d'Ausbach » (produit phare)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la région en produisant et commercialisant des produits issus de variétés locales</li> <li>- Promotion de la région par le biais des produits phare de la Rhön</li> </ul>
Le pressoir Elm à Flieden	Récolte de pommes locales  Fabrication de jus de pomme bio, de cidre et de mousseux de pomme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la région en produisant et commercialisant des produits issus de variétés locales</li> <li>- Promotion de la région par le biais des produits phare de la Rhön</li> <li>- Renforcer les marchés nationaux</li> </ul>
Le sentier de découverte des pommiers à	Sentier de découverte « sur les traces de fruits »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation des valeurs véhiculées par la réserve de biosphère et ses partenaires à travers la pomme par les touristes</li> </ul>

Hausen		et la population locale
La bière de pomme de la Rhön « Rother Bräu »	Fabrication de bière de pomme de la Rhön	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la région en produisant et commercialisant des produits issus de variétés locales</li> <li>- Promotion de la région par le biais des produits phare de la Rhön</li> </ul>
Le café « Rhöner Apfelgrips »	Restauration à base de pommes de la Rhön	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la région en produisant et commercialisant des produits issus de variétés locales</li> <li>- Promotion de la région par le biais des produits phare de la Rhön</li> </ul>
Nouveaux produits à base de pomme	Sherry de pomme, chips de pomme, moutarde de pomme, gelées de pomme, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la gamme de produits liés aux pommes de la Rhön afin de proposer une offre diversifiée et toucher un plus large public</li> </ul>
Label bio Rhön	Labellisation des produits locaux « Biosiegel Rhön »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation et promotion des produits bio de « l'initiative des pommes de la Rhön »</li> </ul>
Recherche sur la pomme	Découverte de 400 variétés de pomme de la Rhön	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des espèces</li> </ul>
Culture de variétés locales de fruits	Clonage de 3000 arbres fruitiers à partir de souche d'arbres anciens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des espèces</li> </ul>
Coopération avec les pépiniéristes	Commercialisation de nombreuses variétés résistantes locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la région</li> <li>- Promotion de la région</li> <li>- Conservation des espèces</li> </ul>
Les foires aux pommes	Réunion de tous les amis de la pomme de la Rhön	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la pomme de la Rhön et de la région</li> <li>- Moyen d'agrandir le réseau des amis de la pomme de la Rhön</li> </ul>
Le calendrier de manifestations « Le marché aux pommes de la Rhön »	Fêtes, pique-nique, journées portes ouvertes sur la pomme, séminaire sur le cidre, cours de taille d'arbres fruitiers, semaine de dégustation de pomme, soirée au coin du feu autour du cidre, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification de l'offre autour de la pomme</li> <li>- Rencontre des acteurs du territoire et des visiteurs</li> <li>- Promotion de la pomme de la Rhön et de la région</li> </ul>
Lieux de stockage	Réseau de 11 lieux de	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le travail des</li> </ul>

pour les pommes	stockage	arboriculteurs
	Echange de produits qualité bio ou conventionnelle	- Favoriser les échanges entre fournisseurs
Le livre « Des rêves de pomme de la Rhön »	Edition d'un livre devenu best-seller	- Développement économique de la région - Communication sur le lien entre l'environnement, l'économie et le social
	Entretien des pommiers	- Conservation des espèces - Appropriation des valeurs véhiculées par la réserve de biosphère et ses partenaires
Le projet des 1000 pommiers	Plantation de 1000 pommiers par an	- Conservation des espèces - Développement de la région
	Association avec des arboriculteurs de la région (garantit de prix d'achat et de vente)	

La multitude des projets créés grâce à la création de la réserve de biosphère et de l'implication de ses partenaires participe non seulement aux objectifs de conservation de la biodiversité, d'appropriation du concept par les acteurs du territoire, de développement économique durable mais également à la promotion de la région et de ses produits. Un ou deux produits ou une ou deux actions seules sont moins efficaces que toute une gamme de produits, que tout un réseau d'acteurs.

## 1.2. Des difficultés d'appropriation du concept par les acteurs du territoire

L'enquête menée auprès des acteurs de territoires labellisés au titre de réserve de biosphère a permis de constater que les actions menées par les réserves de biosphère ne sont pas connues ni par la population locale vivant dans le territoire labellisé, ni pas les acteurs du territoire non-impliqués dans les démarches entreprises par les réserves de biosphère. Ce constat avait déjà été fait lors de précédentes études. L'intérêt a donc été d'en comprendre les raisons mais également de savoir ce que représente une réserve de biosphère pour les acteurs du territoire.

Le développement durable est un concept et un état d'esprit. Il se popularise mais tous les territoires ne sont pas encore dans cette logique. La mise en place et la réussite des réserves de biosphère dépendront en parti de l'intégration plus ou moins forte de ce concept par les acteurs du territoire.

### 1.2.1 L'absence de reconnaissance juridique et la multiplicité des procédures : l'exemple du cas français

Les réserves de biosphère étant placées sous la juridiction de l'Etat où elle se situe, n'ont pas toute la même reconnaissance juridique. Certains pays comme le Mexique leurs ont donné un statut juridique. En revanche, en France, elles n'existent pas aux yeux de la loi. Elles sont portées par une personne moral type parc naturel régional, parc national, syndicat mixte, association et s'appuient sur des niveaux de protection plus élevées : réserve naturelle, arrêté de Biotop, programme Natura 2000, parc national, etc.

Leur invisibilité dans le droit français n'arrange donc en rien sa visibilité auprès des acteurs locaux. De plus, et nous l'avons dit précédemment, la multiplicité des lois, labels, normes, engendre une méconnaissance générale de toutes ces procédures. Les gestionnaires de ces réserves de biosphère ont conscience de cette confusion et pense que les réserves de biosphère devraient être les lieux d'articulation de toutes ces instances. Ne bénéficiant elles-mêmes pas de statut juridiques, elles s'appuient sur toutes les procédures existantes.

D'après l'enquête effectuée, la désignation réserve de biosphère apparaît comme un label parmi tant d'autres. Les acteurs l'utilisent en fonction de ce sur quoi ils veulent communiquer. Les réserves de biosphère sont souvent situées sur des territoires possédant déjà une ou plusieurs figures emblématiques qui font la renommée du territoire. On peut prendre l'exemple de la forêt de Fontainebleau et de son château, mais également du Mont-Ventoux. Les acteurs qui font la promotion de ces territoires préfèrent s'appuyer sur ces figures dont la renommées n'est plus à faire plutôt que sur les réserves de biosphère, méconnues du public et souvent interprétée comme un territoire préservé. Ces acteurs préfèrent diffuser une image forte et unique. L'insertion du label dans leur communication viendrait

perturber la lisibilité de celle-ci. En revanche, ils affirment que c'est un atout dont ils se servent ponctuellement pour valoriser certaines actions ou territoires en lien avec les réserves de biosphère. Ainsi, pour les professionnels du tourisme, quand il s'agit de valoriser une destination « verte » et que de surcroît elle se situe sur une partie de la réserve de biosphère, ils pourront mentionner dans leur communication que les visiteurs vont traverser un site reconnu par l'UNESCO au titre de réserve de biosphère.

Nous le savons, ce qui fait le plus parler, ce sont les contraintes. On sait que les choses fonctionnent lorsqu'il n'y a pas de retour de critiques. Et c'est d'ailleurs ce qu'on répondu certains acteurs quand on leur demandait s'il existait des indicateurs permettant de mesurer les retombées qu'engendre une réserve de biosphère sur le territoire. Or, quand il y a critique, il y a communication. Et nous l'avons dit, les réserves de biosphère n'engendre pas de réglementations et donc pas de contraintes et tous les acteurs interrogés sont d'accord sur ce point. Les doutes et méfiances au commencement des projets se sont vite effacés. La communication doit donc s'appuyer sur les avantages que peut amener une réserve de biosphère sur le territoire.

Or, lorsque les acteurs ont intégré les bénéfices que peut leur apporter une réserve de biosphère, ils ne savent pas vraiment sur quoi s'appuyer pour en profiter. C'est pourquoi dans certaines réserves de biosphère française, et suite à des questionnements de la part de plusieurs acteurs, la création d'une charte des acteurs locaux commencent à se mettre en place. C'est le cas pour la réserve de biosphère de la Mer d'Iroise et celle du Mont-Ventoux par exemple. Ces chartes reposent en fait sur un engagement moral des acteurs à s'investir dans une démarche de développement durable. En effet, la mise en place d'un suivi et d'un contrôle des actions de ces acteurs serait trop fastidieuse étant donné le peu de moyen (humains surtout et financiers) dont disposent les réserves de biosphère. Souvent, la gestion est assurée par pas plus de deux personnes.

Quoiqu'il en soit et pour répondre à une demande réel de la part des acteurs du territoire, il apparaît nécessaire de créer dans chaque réserve un document sur lequel peuvent s'appuyer les différents intéressés.

Suite à l'étude des différents exemples de traduction juridique des réserves de biosphère, un modèle de loi a été proposé par le Comité MAB France. Cette analyse a permis de montrer qu'une reconnaissance juridique facilite l'implantation des réserves de biosphère dans leur territoire.

Face à l'absence de reconnaissance juridique dans le droit français, les réserves de biosphère sont confrontées à un autre problème. Le zonage des réserves de biosphère prévoit que l'aire centrale soit protégée par un outil de protection nationale. Souvent, il s'agit du cœur d'un parc naturel régional ou d'un parc national qui sont également dans ces cas les structures supports des réserves de biosphère. Il en résulte une confusion entre le rôle et les actions de la structure support et ceux de la réserve de biosphère.

### 1.2.2 Confusion entre les rôles de la structure coordinatrice et la réserve de biosphère

Le phénomène de confusion entre les rôles des structures qui portent les réserves de biosphère et ceux des réserves apparaît moins lorsqu'il s'agit d'associations ou de syndicat mixte. Or, en France, le problème se pose pour 7 réserves de biosphère sur 10 et la ville de Fontainebleau travaillerait à la création d'un parc naturel régional à la place de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. Le projet semble toutefois susciter de nombreux avis divergents.

L'enquête menée auprès de ces réserves a mis en évidence le même constat. Les structures PNR et PN absorbent la réserve de biosphère. Généralement, dans l'équipe consécutive d'un PNR ou d'un PN, seulement 2 ou 3 personnes sont en charge de la réserve de biosphère. Dans l'esprit même des membres de ces grandes équipes, réserve de biosphère et parc naturel régional semble être confondu dans leur communication et dans leurs actions. Le PNR des Vosges du Nord a d'ailleurs intégré dans son logo le sigle du MAB.

Illustration 1 : Logo du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord



Source : Parc Naturel Régional du Lubéron Lure

Lorsque l'on regarde conjointement les objectifs des PNR et ceux des réserves de biosphère on pourrait penser qu'ils sont similaires. Or, loin de s'opposer ou de se superposer, ils se complètent. Une réserve de biosphère est une approche transversale à celle des PNR.

La Stratégie de Séville prévoit quatre grands objectifs pour les réserves de biosphère :

- Grand objectif I (conservation) : « *Utiliser les réserves de biosphère pour conserver la biodiversité naturelle et culturelle* »
- Grand objectif II (développement) : « *Utiliser les réserves de biosphère comme modèles d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable* »
- Grand objectif III (appui logistique) : « *Utiliser les réserves de biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation* »
- Grand objectif IV (application) : « *Mettre en application le concept de réserve de biosphère* »

Les parcs naturels régionaux ont quant à eux pour objet de :

- - de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- - de contribuer à l'aménagement du territoire
- - de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- - d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- - de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La principale différence qu'il existe entre les deux structures est l'appropriation par les acteurs. Le concept de réserve de biosphère est un état d'esprit. Les réserves de biosphère incitent les acteurs à s'engager dans une démarche de développement durable et les acteurs décident librement s'ils veulent intégrer cette logique. Les gestionnaires s'appliquent à développer des outils permettant une appropriation de ce concept par les acteurs mais encouragent également des initiatives sur ce sujet. Ils organisent par exemple des concours comme « les trophées de la biodiversité » dans la réserve de biosphère du Lubéron Lure évoqué précédemment.

Malgré les efforts fournis par ces petits groupes d'acteurs, les actions qu'ils mettent en place sont perçues comme des actions ponctuelles qui ne s'intègrent pas vraiment dans une stratégie globale.

### 1.2.3. Des actions ponctuelles qui ne s'intègrent pas dans une stratégie globale

L'absence d'un statut juridique est une des premières causes de ce problème. La réserve de biosphère a du mal à se faire reconnaître comme outil de gestion du territoire. On l'assimile plus à un label, une reconnaissance internationale que l'on peut brandir pour prouver que le territoire est exceptionnel. La communication faite autour des réserves de biosphère pour faire adhérer les acteurs du territoire au projet se base essentiellement sur la reconnaissance internationale attribuée par un organisme de renom, l'UNESCO. Ce que les acteurs ont d'ailleurs bien assimilé. On évoque moyennement le fait que ce soit un concept innovant censé être un terrain d'expérience du développement durable. Et pourtant, cela permettrait d'intéresser un public plus large.

Cette fonction de territoire d'expérimentation du développement durable lui permet également de se démarquer de toutes les autres procédures qui elles ne peuvent réellement agir que ponctuellement ou sur un public cible. La réserve de biosphère intéresse tous les publics présents sur le territoire. Comme le disait certaines personnes interrogées, elle fédère les acteurs du territoire autour d'un projet commun qu'est le développement durable. Peuvent alors se croiser lors de réunions, de groupes de travail, des associations, des entreprises, des particuliers,

des écoles, des scientifiques, etc. La réserve de biosphère est là pour rassembler tout ce qui a été fait en matière de développement durable sur le territoire. Sa fonction principale est d'éduquer, de sensibiliser, d'accompagner les acteurs du territoire pour qu'ensuite dans leurs actions, ils remplissent les objectifs de la Stratégie de Séville.

Dans les faits, cette fonction de fédérateur a des difficultés à se mettre en place. Peut-être est-ce lié au fait qu'il y ait énormément d'acteurs différents pour s'occuper d'un même territoire et que tous n'ont pas les mêmes objectifs et ne travaillent pas sur la même image à diffuser. Tous ces acteurs ne travaillent pas forcément ensemble car ils n'y voient pas l'intérêt et cela est souvent dû à une méconnaissance ou à une mauvaise interprétation du concept.

Peut-être alors la communication sur une reconnaissance internationale de l'UNESCO, qui séduit immédiatement certains acteurs, n'est pas la bonne démarche à adopter pour le long terme. Le terme développement durable paraît moins séduisant surtout pour les acteurs ayant un impact sur l'environnement. C'est pourquoi il faudrait s'appuyer sur l'appropriation du concept par les acteurs. L'idée paraît plus avenante lorsque l'on encourage les gens à participer, à réfléchir à des enjeux globaux. Certaines réserves essaient d'appliquer cette solution en s'orientant vers une démarche de démocratie participative. Ces actions, qui visent un public cible sont en fait un excellent moyen de communication sur le développement durable.

Franc succès ou succès mitigé, le concept de Réserve de Biosphère apparaît comme un véritable outil de développement local. La stratégie de Séville s'efforce d'ailleurs de l'expliquer à travers le grand objectif II : « *Utiliser les réserves de biosphère comme modèles d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable* » en « *s'assurant du soutien et de la participation des populations locales* », en « *intégrant les réserves de biosphère dans la planification régionale* ». La réussite d'une réserve de biosphère réside véritablement dans l'appropriation du concept par les acteurs du territoire.

Reconnaissance internationale octroyée par l'établissement renommé qu'est l'UNESCO, outil de gestion du territoire, fédérateur d'acteurs autour de projets communs, le concept de réserve de biosphère est bien plus qu'un outil de conservation. Cette fois, l'homme trouve bien sa place dans ce système et il est responsable de ses actes. Chaque acteur du territoire, du simple habitant au gestionnaire du territoire a la possibilité de se saisir du concept pour devenir un véritable acteur du développement durable.

C'est dans ce contexte qu'en 2008, le conseil d'administration d'EPIDOR décide de présenter la candidature du bassin versant de la Dordogne au titre de réserve de biosphère du programme Man and Biosphere de l'UNESCO.

## 2. Le cas du Bassin Versant de la Dordogne

La décision de présenter une candidature au titre de réserve de biosphère résulte en fait d'un long processus. L'idée apparaît en 1992 lors de la création de la Charte Vallée Dordogne. Dans son 3<sup>e</sup> consensus, elle prévoit le classement de la Vallée Dordogne en réserve de Biosphère de l'UNESCO. L'idée fait son chemin et réapparaît en 2007 par la voix du conseil d'administration d'EPIDOR. Il propose trois types de classement :

- Grand site de France
- Réserve de Biosphère (UNESCO)
- Patrimoine mondial (UNESCO)

Parmi ces trois classements, dont les finalités ne sont pas les mêmes mais complémentaires, a été choisie la réserve de biosphère. Le conseil d'administration décide toutefois de demander l'inscription de la Vallée Dordogne sur la liste indicative nationale des sites candidats à un classement au « patrimoine mondial ».

La désignation du bassin versant de la Dordogne repose sur deux caractères exemplaires :

- Elle concerne un grand territoire qui formera la réserve de biosphère la plus étendue d'Europe,
- Parce qu'il s'agit d'un territoire déjà exploité par l'homme et notamment pour la production hydroélectrique, ce projet correspond totalement à une conception moderne du développement durable.

Carte 2 : Territoire du Bassin versant de la Dordogne



Source : EPIDOR

Plusieurs avantages résultent de la désignation du territoire au titre de réserve de biosphère :

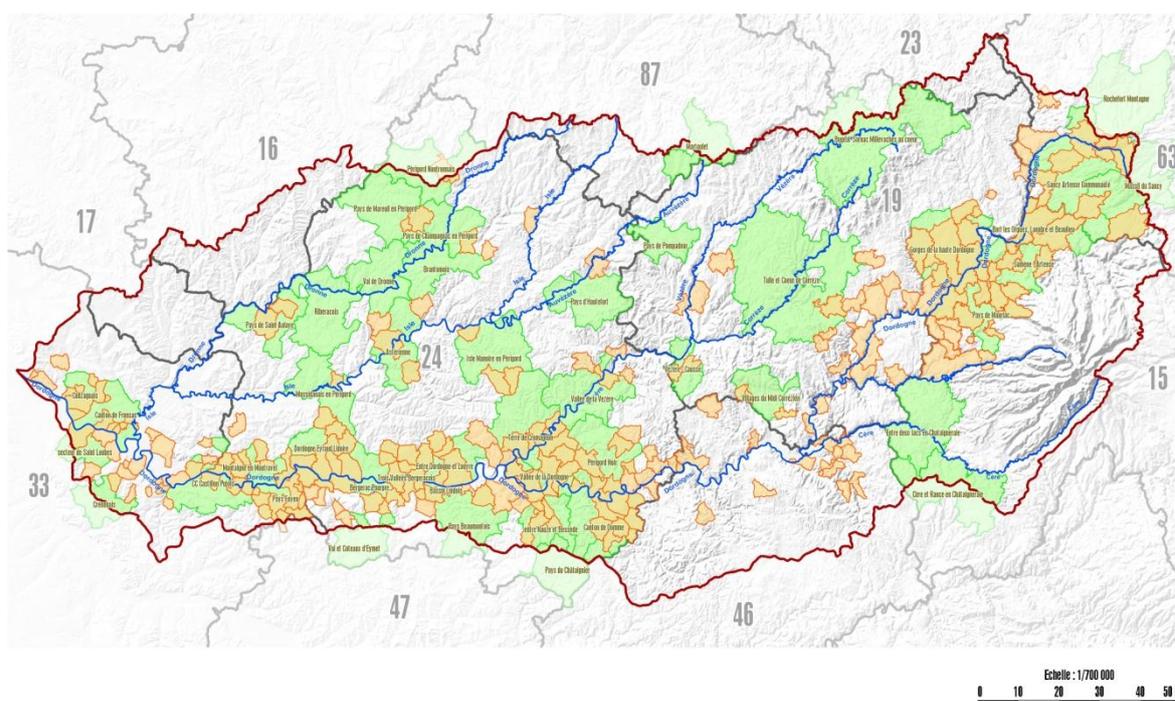
- La reconnaissance par la population locale de la valeur des richesses qui font leur territoire et la fierté d'appartenance à ce territoire,

- L'intégration dans le réseau français et dans le réseau international des réserves de biosphère, pour bénéficier des partages de connaissances,
- La reconnaissance institutionnelle des efforts engagés par l'ensemble des acteurs du territoire, pour concilier le développement économique et le respect de l'environnement, notamment aquatique,
- La dynamisation des démarches collectives de gestion du territoire,
- L'intégration dans des réseaux d'acteurs (recherche, gestion, etc.),
- La reconnaissance internationale de la valeur du territoire.

La présentation du dossier auprès des acteurs du territoire a suscité dès le début, différents avis. M. Bernard CAZEAU, sénateur et président du conseil général de la Dordogne et président d'Epidor affirme que « *l'obtention de ce label viendrait couronner le bassin de la Dordogne et son modèle de développement qui a permis, jusqu'à aujourd'hui, de concilier développement économique et respect de l'environnement* ». En revanche, les chambres d'agriculture du Lot et de la Dordogne ont violemment contesté le projet en déplorant entre autres le manque de concertation avec le monde agricole.

Pourtant, malgré les désaccords, le projet a su séduire au fil des réunions et des concertations, la grande majorité des acteurs du territoire. Proportionnellement aux efforts engagés, (une à deux personnes), le nombre de cantons, pays et communautés de communes favorables au projet est considérable. Aujourd'hui, il s'agit de développer un véritable plan d'actions afin de faire de ce titre un véritable instrument.

Carte 3 : Communes et Communautés de Communes soutenant le projet de classement au titre du programme Homme et Biosphère de l'UNESCO



Source : EPIDOR

## 2.1. De la désignation à l'outil de gestion territoriale

La désignation en réserve de biosphère est identifiée à un label dans les discours que les gestionnaires des réserves tiennent aux acteurs locaux. Pourtant, elle est loin de n'être qu'un label.

Par définition, le label est une marque collective qui est représentée par des signes distinctifs (nom, logo,..). Il peut être utilisé par différentes marques, produits, acteurs, activités qui répondent à un même cahier des charges. Son but est de faciliter la reconnaissance de certaines caractéristiques des produits. Il est une forme de communication visant le consommateur final qui lui garantit de trouver chez le produit les caractéristiques liées au label. Chaque label possède ses propres critères de labellisation. Sur un produit, il correspond à une marque apposée à une autre marque.

Il est vrai que la désignation réserve de biosphère garantit également un certain nombre d'éléments comme celui d'être un territoire à haute valeur écologique. Un territoire doit répondre à un certain nombre de critères pour être désigné et garder sa désignation. Le comité MAB est l'organisme chargé de l'évaluation et du suivi.

Assimilée à un label, la réserve de biosphère devient un argument de vente dans le but de faire adhérer un maximum d'acteurs locaux au projet. Les labels ont la particularité de séduire les publics. Rappelons que l'un des critères pour devenir réserve de biosphère est l'adhésion au projet par l'ensemble des acteurs du territoire concerné. Il y a donc un grand intérêt à rendre attractif le concept.

Pourtant, il en résulte une grande méconnaissance et une confusion du concept par ces acteurs. Ils y voient pour la majorité une reconnaissance internationale, une valorisation des produits, des activités et du territoire qui constitueraient un argument pour se démarquer des autres marques ou des autres destinations.

Or, cette désignation, bien plus qu'un titre honorifique, est un véritable outil de gestion du territoire, et c'est ce qui a été démontré précédemment. L'enjeu pour le bassin versant de la Dordogne aujourd'hui est d'utiliser ce concept dans toutes ses facettes (outil de conservation, de développement, de recherche, de pédagogie mais aussi de communication). Il est alors important de définir les orientations d'un éventuel plan d'actions.

### 2.1.1 Quelles orientations ?

Chaque réserve de biosphère se base sur :

- Ses ressources et particularités propres,
- Les grands objectifs de la Stratégie de Séville,
- Les expériences accumulées du réseau des réserves de biosphère.

Ce dossier propose quatre orientations pouvant constituer des axes de développement.

#### *2.1.1.1. Un territoire, des territoires complémentaires, une identité liée à la rivière Dordogne*

Un territoire délimité par un bassin versant est une unité géographique qui ne tient pas compte des limites administratives. Ainsi, six départements sont concernés par le bassin versant de la Dordogne : Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne et Gironde. Dans l’imaginaire du public ou dans leurs représentations, tous ces départements ont une identité propre. Pourtant ils ont un point commun : la rivière Dordogne. La rivière, ses affluents et les usages qu’ils ont générés ont contribué à façonner le paysage, du Puy-de-Dôme jusqu’en Gironde.

Tous ces départements ont déjà une identité propre. L’idée est de créer une identité commune à partir de la rivière. Or ce projet dépend essentiellement de l’image diffusée par l’ensemble des départements concernés. La plus grande difficulté, comme tous les projets menés à l’échelle du bassin versant est de rassembler les gestionnaires des territoires autour de projets communs. Tous n’ont pas les mêmes priorités ni les mêmes orientations.

Mais tous sont concernés par la gestion de la rivière Dordogne et la gestion en amont de la rivière a des répercussions sur l’aval. C’est pourquoi la gestion du territoire à cette échelle est essentielle. L’établissement EPIDOR a d’ailleurs été créé en 1991 dans ce but.

La rivière n’est pas le seul point commun à ces territoires. L’ensemble du territoire est marqué par :

- Une nature préservée,
- Une histoire et un patrimoine culturel exceptionnels,
- Un art de vivre marqué par l’empreinte de la rivière.

Chacun de ces éléments fait l’objet d’une grande qualité et d’une grande diversité. C’est à travers cette spécificité que la réserve de biosphère peut espérer unifier le territoire.

#### *2.1.1.2. Une spécificité à mettre en valeur : diversité et qualité*

De l’amont à l’aval de la rivière, les paysages, les architectures, les cultures défilent. C’est un tableau qui se peint au fil du courant. Ce tableau est marqué par la diversité des textures, des formes, des couleurs, des saveurs et des parfums. Un élément les lie, la qualité.

La Dordogne prend sa source dans le cirque du Puy-de-Sancy d’où l’on peut voir tout le Massif central. On y voit un paysage aux formes volcaniques où les forêts et prairies ondoient sur les collines. La Dordogne se forme avec la rencontre de la Dore et de la Dogne en un petit torrent de montagne qui circule parmi les rochers et la flore riche et colorée.

Photographie 8 : Rencontre entre la Dore et la Dogne



Source : Internet

Peu après, la rivière disparaît sous un toit boisé et circule dans un lit granitique alternativement entre plateaux campagnards et friches agricoles. On commence à y trouver des jardins vivriers et des vergers, des étables aux toîts de lauze et des maisons en pierre.

Le lac de Bort-les-Orgues rompt avec le paysage précédent. Les vues se dégagent et offrent des panoramas sur la rivière encadrée de verdure et de rochers. Ce site touristique compte plusieurs monuments historiques comme le château de Val qui marque le début d'une longue lignée.

Par la suite, le paysage devient tantôt sauvage, tantôt plus calme. La présence de nombreux barrages lui impose un rythme et la présence humaine se fait ponctuelle.

Photographie 9 : Le lac de Bort-les-Orgues



Source : Internet

C'est dans le Quercy que la présence humaine se fera plus insistante : activités agricoles, vergers et noyers, complexes touristiques, villages, etc. Cette partie est marquée par une luminosité donnée par le dégagement du paysage. Plus loin, l'activité se fait encore plus dense avec près d'Argentat, des extractions de sable et de gravier, des exploitations forestières et une urbanisation plus soutenue. L'architecture aux toîts de lauze, aux maisons massives vient marquer la transition entre la Dordogne du Massif Central et celle du Quercy.

### Photographie 10 : Le port d'Argentat



Source : Internet

Le Quercy dont l'image est marquée par des falaises surplombant la rivière où trône une architecture reconnue et des châteaux emblématiques offrent une douce transition avec le Périgord. La Dordogne périgourdine se divise en plusieurs bras qui donnent l'impression de disparaître parmi les versants boisés où l'exploitation forestière domine.

La Dordogne des grands cingles marque un paysage exceptionnel grâce à la présence de l'époque moyenâgeuse qui se retrouve dans les châteaux dominant les falaises et les villages incrustés, plus ou moins troglodytiques. La rivière devient une voie navigable fortement fréquentée. Dans les plaines, l'activité agricole s'intensifie.

- Photographie 11 : Vue de la Roque Gageac
- Photographie 12 : La Roque Gageac



Source : Internet

La Dordogne girondine, plus calme offre une eau calme propice aux loisirs. L'urbanisation s'intensifie encore laissant apparaître quelques traces d'une architecture périgourdine. Les établissements artisanaux et industriels se multiplient. Les grands quais apparaissent et resteront jusqu'au Bec d'Ambes pour rappeler l'histoire de la navigation. Une nouvelle architecture apparaît ainsi que la culture de la vigne. C'est la véritable transition avec la Dordogne périgourdine.

Cette dernière partie présente une vallée élargie dominée par des côteaux où se font face des châteaux viticoles. L'agriculture y est intensive et l'architecture se caractérise par des maisons basses alignées le long des quais, vestige d'une activité fluviale. L'ambiance y est très maritime. Cette ambiance s'intensifie jusque dans la jetée de la rivière où s'ajoutent des installations industrielles.

Photographie 13 : La Dordogne au Bec d'Ambes



Source : Internet

Enfin, elle rejoint la Garonne à Ambes pour former un des plus vastes estuaires d'Europe balayant ainsi tout un pan de l'histoire marqué par des cultures, des paysages, des traditions.

### *2.1.1.3. Des actions menées à l'échelle du bassin versant*

Une des difficultés de cette réserve de biosphère est de se faire accepter par l'ensemble de la population du bassin versant. Cette population s'identifie déjà à son territoire départemental ou régional, territoire dont la diversité n'est plus à démontrer. Pour que la population se sente appartenir au territoire délimité par le bassin versant, il est nécessaire de :

- Communiquer sur le lien et la continuité que constituent la rivière Dordogne et ses affluents pour tous ces territoires.
- Mener des actions généralisées et homogènes à l'échelle du bassin versant. Des actions ponctuelles menées sur une partie du bassin et financées par un département en particulier n'auraient pas vraiment de sens pour créer une identité au territoire. Les acteurs doivent se sentir concernés par l'ensemble des actions. De plus, et nous l'avons vu, les actions menées en amont de la rivière ont des répercussions à l'aval de la rivière.
- Mener des actions soutenues dans toutes les zones de la réserve de biosphère et surtout la zone de transition, qui n'est pas touchée par les différentes protections environnementales. Cette population est moins sensibilisée. Cela permet également de mieux faire comprendre le concept de réserve de

biosphère. L'activité humaine est une des particularités des réserves de biosphère qui est peu assimilée.

#### *2.1.1.4. Vers une démocratie participative*

Les collectivités et les associations ont un grand rôle à jouer dans la participation de la population. Ils doivent être à l'initiative de nombreux programmes, projets, aménagements.

La création d'une identité est liée à la participation des acteurs. Il faut qu'ils s'approprient le concept, qu'ils le vivent au quotidien et dans leur activité. Il faut leur redonner de la fierté pour leur territoire. Pour cela, de nombreux programmes doivent être mis en œuvre :

- Participation à la conservation de la nature et à la réhabilitation du patrimoine bâti, au maintien des activités culturelles : cela permet à la fois la prise de conscience des richesses du territoire et à la fois leurs conservations.
- Observation de la nature et relevé des observations : ce type de programme permet à la population locale de participer aux programmes de recherche mais également de comprendre les cycles de la nature, ses caractéristiques, etc.
- Labellisation de maisons passives, de jardins bios, des « amis des animaux » (construction d'habitats pour espèces animales), etc. : la labellisation de propriété privé ou de comportement respectueux envers l'environnement permet de motiver la population locale à développer ce genre de pratique.
- Concours sur les thèmes du développement durable, des paysages, de la biodiversité : photographie, film, innovation, croquis, dessins, gastronomie, etc. : de même que les labellisations, les concours sont d'excellents moyens de motivation.
- Création d'associations permettant de mettre en place ces projets : les associations moins officielles que les collectivités sont plus proches de la population. C'est pourquoi elles sont très importantes pour ce genre de projet. Elle retire le caractère grave que peuvent donner les problématiques environnementales.

#### *2.1.2. Quels intérêts pour les acteurs locaux ?*

On pense souvent que les réserves de biosphère sont l'affaire de quelques initiés, scientifiques, chercheurs, défenseurs de la nature, etc. Or, elles concernent des territoires étendus où se développe une activité humaine. La population entière d'un territoire est donc concernée par sa réserve de biosphère et ses actions. La question est de savoir comment.

Si par définition une réserve de biosphère est un territoire d'expérimentation, cela ne veut pas dire que ce sont ses gestionnaires qui doivent initier et mener toutes les actions. La réserve de biosphère établit un plan d'actions à mener. Par ces actions, elle sensibilise et accompagne les acteurs du territoire pour qu'à leur tour

ils s'approprient le concept de développement durable et le concrétisent par leurs actions propres.

La réserve de biosphère a la volonté de fédérer les acteurs autour du concept de développement durable. C'est pourquoi les gestionnaires de la réserve doivent se rendre accessibles à tous afin d'accompagner au mieux ces acteurs.

#### *2.1.2.1. Les gestionnaires du territoire*

Les gestionnaires du territoire ont surtout la vocation de rassembler les acteurs, de les accompagner dans leur démarche et ont la possibilité d'initier des projets.

Concernant les collectivités :

- La valorisation du territoire à travers leur communication,
- L'insertion des principes de développement durable dans l'aménagement du territoire
- La fédération des acteurs autour de projets communs,
- La sensibilisation de la population.

Concernant les chambres consulaires :

- La possibilité de fédérer les acteurs,
- L'accompagnement des acteurs vers une démarche de développement durable,
- La possibilité de proposer des actions s'insérant dans une logique de développement durable et visant les acteurs socioéconomiques,
- Devenir les relais de la réserve de biosphère auprès des acteurs socioéconomiques.

#### *2.1.2.2. Les acteurs socioéconomiques*

A travers le concept de réserve de biosphère, les acteurs socioéconomiques ont la possibilité de valoriser leurs produits (culture, élevage, destination, etc.) mais aussi de participer au développement durable de la région en adaptant leurs procédés.

Concernant les agriculteurs :

- La valorisation de leurs produits,
- La participation à l'attraction touristique,
- La participation à la gestion durable des paysages,
- La participation à la conservation de la biodiversité,
- La possibilité de réintroduire sur le marché des produits de qualité,
- Un argument de vente supplémentaire auprès des clients.

Concernant les industriels :

- La valorisation de leur activité par leur engagement dans une démarche de développement durable,
- La possibilité de diffuser une meilleure image d'une entreprise qui a un fort impact négatif sur le territoire,
- La possibilité de travailler à de nouveaux projets (énergie renouvelable, etc.).

Concernant les professionnels du tourisme :

- La valorisation d'une destination,
- La diversification de l'offre touristique grâce à la création d'une unité territoriale plus étendue,
- La sensibilisation du public touristique,
- Un argument supplémentaire pour communiquer sur les activités issues du tourisme durable et du tourisme vert,
- La possibilité de créer un réseau plus étendu et plus performant.

### *2.1.2.3. La population locale*

La création d'une réserve de biosphère ne va pas engendrer de changements importants pour la population locale. Elle vise la prise de conscience de la population à l'intérêt de protéger son territoire. Au quotidien, cette population plus informée pourra adapter son comportement sans obligation.

- Adopter des pratiques plus respectueuses de la nature,
- Participer à la conservation de la nature activement,
- Diffuser le message à une plus grande échelle,
- Participer à la promotion du territoire,
- Un nouvel argument de fierté et d'appartenance pour leur territoire.

### *2.1.3. Quels biens à mettre en valeur ?*

A travers ces actions, menées par les réserves de biosphère et les acteurs des territoires concernés, c'est tout un territoire qui est mis en valeur : ses paysages, son patrimoine, ses ressources en eau, ses productions. Leur valorisation participe à l'attractivité du territoire et donc à son développement.

#### *2.1.3.1. Paysage*

Les paysages de nos régions font peu à peu partie de notre quotidien. Si bien qu'au bout d'un certain temps, nous n'y faisons plus attention. Pourtant le paysage est l'un des éléments moteur du tourisme. Loin de n'être qu'un décor, il est une richesse patrimoniale façonnée par l'homme au cours de l'histoire. Il est le reflet de la culture, de l'histoire d'une région et participe ainsi à son identité. Le paysage façonné par la rivière Dordogne et ses affluents détient une beauté reconnue dans le monde entier. Des écrivains n'hésitent pas en faire l'éloge attisant encore la curiosité d'autres visiteurs.

Photographie 14 : La rivière Dordogne et son paysage



Source : Internet

*« Il faut voir ce paysage, inondé d'un soleil aveuglant qui accentue les ombres et fait ressortir les parties lumineuses ; ou bien lorsque le brouillard matinal couvre la plaine et la fait ressembler à un vaste lac dont les coteaux éclairés semblent les rives [...] » Eugène Le Roy, Carnet de notes d'une excursion de quinze jours en Périgord*

L'objectif d'en faire un produit touristique nécessite deux conditions :

- Sa protection,
- Sa capacité à développer une offre capable d'engendrer des retombées économiques pour le territoire.

En effet, la mise en tourisme de biens fragiles tels que le patrimoine bâti, naturel, etc. est toujours délicate. Le caractère d'exception du bien contribue également à sa fragilité et à son attractivité. Cela nécessite donc une excellente gestion des flux touristiques.

La vallée de la Dordogne est fortement marquée par un paysage rural. La densité de population y est relativement faible et on note l'absence de grandes villes. L'agriculture représente encore une part importante dans les secteurs d'activité. Longtemps et par son caractère enclavé, ce territoire a muté lentement, lui permettant de conserver les caractéristiques évoquées précédemment. Ses résidents apprécient cette campagne préservée, qui attire également les visiteurs et la population étrangère. Pourtant, les mutations du monde agricole qui va de plus en plus vers une agriculture intensive ainsi que la vague de touristes qui déferlent sur le

monde n'a pas épargné ce territoire. Il est donc primordial de sauvegarder l'élément le plus attractif de ce territoire : le paysage. Les paysages font d'ailleurs l'objet d'un classement au patrimoine mondial de l'humanité donné par l'UNESCO. On parle de patrimoine naturel et de paysage culturel. C'est à ce titre que la Juridiction de Saint-Emilion a été classée.

### *2.1.3.2. Patrimoine matériel et immatériel*

De la même manière que le paysage, le patrimoine matériel et immatériel sont des éléments très attractifs pour un territoire. Ils sont également le reflet de l'histoire et des cultures de la région et sont souvent les figures emblématiques de leur territoire. Egalement fragile du fait de leur ancienneté et de la surfréquentation liée à leur caractère exceptionnel, ils font l'objet de hautes mesures de protection : classement en monuments historiques, classement au patrimoine mondial de l'humanité, etc.

La mise en tourisme de ces sites demande également une excellente gestion des flux. Or, les mesures de protection ont progressivement évolué en des moyens de valorisation. Et le nombre de demandes de classement a augmenté. Il s'est avéré qu'un classement au patrimoine mondial de l'humanité agissait comme un label auprès du public. Il est donc devenu un outil commercial pour les collectivités à qui l'on reconnaissait l'intérêt de leur patrimoine.

La vallée de la Dordogne n'y a donc pas fait exception et a vu certains de ses sites être classés. On peut citer :

- Les grottes ornées de la vallée de la Vézère,
  - La juridiction de Saint-Emilion,
  - La cathédrale Saint-Front de Périgueux,
  - L'ancienne abbaye de Cadouin,
  - L'église de Saint-Avis-Sénieur, etc.
- 
- Photographie 15 : Les grottes ornées de la vallée de la Vézère
  - Photographie 16 : Le paysage culturel de la juridiction de Saint-Emilion
  - Photographie 17 : La cathédrale Saint-Front de Périgueux
  - Photographie 18 : L'ancienne abbaye de Cadouin



Source : Internet

Les classements de ces sites participent non seulement à l'attractivité du territoire mais en le valorisant ils participent également à la création d'un sentiment d'appartenance et de fierté par la population locale. En reconnaissant au niveau

mondial le caractère exceptionnel de leur territoire, ils prennent conscience de sa valeur et s'y identifient d'autant plus.

Le patrimoine immatériel fait moins parler de lui et il est associé au pays entier. En France, sont classés par exemple :

- Les repas gastronomiques français,
- Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon,
- La tapisserie d'Aubusson,
- La tradition du tracé dans la charpente française, etc.
- .
- Photographie 19 : Repas gastronomique français
- Photographie 20 : La dentelle au point d'Alençon
- Photographie 21 : La tapisserie d'Aubusson
- Photographie 22 : La tradition du tracé dans la charpente française



Source : Internet

Ces éléments suscitent également un sentiment de fierté chez les français. C'est pourquoi la reconnaissance même si elle détient un caractère de commercialisation par son glissement de protection vers la labellisation est nécessaire pour créer une identité commune à une population. Elle renforce le sentiment d'appartenance à un territoire.

### 2.1.3.3. Eau

L'eau recouvre les trois quarts de la surface de la Terre. Pourtant elle est une denrée rare. Dans certains pays, sa consommation est abusive car elle ne manque pas. On en vient à adopter des comportements irrespectueux. Il en découle une forte pollution et sa qualité s'amointrit. Pourtant la qualité de l'eau est nécessaire à notre quotidien, à nos activités, à nos loisirs. C'est pourquoi il est important de la protéger.

La Dordogne est réputée être l'une des rivières de France les plus propres. Sa fréquentation en période estivale est extrêmement importante. Elle est l'un des moteurs du tourisme du bassin versant de la Dordogne. La baignade et les activités de navigation sont permises grâce à la présence de nombreux barrages hydroélectriques qui régulent les débits du cours d'eau. Or, ce ne sont pas les seuls usages liés à la rivière.

- L'agriculture nécessite des quantités d'eau. Les sécheresses successives, l'implantation de cultures exigeantes en eau et le développement de l'agriculture intensive accentuent ce besoin en eau.

- La pisciculture qui participe à la gastronomie du territoire et au réempoissonnement de la rivière nécessite une excellente qualité de l'eau.
  - La production hydroélectrique s'est implantée en Dordogne grâce à ses caractéristiques (pluies abondantes, forts débits, relief accentué du haut-bassin).
  - L'industrie dans le bassin versant n'a pas connu un fort développement. Cependant la ressource en eau est à l'origine de l'implantation d'industries agro-alimentaires et de papeteries qui nécessitent une grande quantité d'eau de qualité.
  - La baignade et la pratique du canoë requièrent également une eau de qualité,
  - La navigation (collective, à moteur, individuelle) est très pratiquée sur la rivière pour les visites de site, la pêche, etc.
  - La pêche prend une place importante dans les usages car la rivière est riche en espèces piscicoles. C'est l'une des plus anciennes exploitations de la rivière. Les pratiques se déclinent en fonction de la fréquence (professionnelle ou de loisir) et du procédé (filets, lignes, engins, etc.)
- Photographie 23 : Baignade et pratique du canoë sur la Dordogne
  - Photographie 24 : Pratique de la pêche aux bourgues sur la Dordogne
  - Photographie 25 : Barrage hydroélectrique de l'Aigle sur la Dordogne



Source : EPIDOR et l'association des EPTB

L'eau subit de nombreux impacts liés à ces usages :

- La destruction des sols qui rend vulnérable les eaux souterraines,
- La suppression d'éléments filtrants tels que les prairies, les haies,
- L'élimination de déchets divers dans les eaux de la rivière,
- Des pollutions dues à l'utilisation de produits de traitement et d'apports fertilisants,
- Le dérèglement du débit naturel de la rivière causé par les barrages,
- Les extractions de granulats,
- Des rejets de matières organiques,
- La présence massive de l'homme,
- L'érosion des berges provoquées par les extractions,
- La destruction des habitats d'espèces animales et végétales, etc.

Mais il faut également évoquer la beauté du paysage offert par l'ondulation de la rivière. Comme l'évoque si bien Christian Signol dans son livre La rivière espérance : « Là-bas, droit devant, la rivière bouillonnait en son centre, tandis que

*le long des berges, une sorte de houle semblait labourer la terre sous les trembles. Pourtant la vallée s'élargissait entre des champs de maïs et des prairies qui fumaient doucement. Les collines s'éloignaient comme pour manifester leur respect de l'eau vagabonde... ».*

Photographie 26 : L'eau vagabonde de la rivière Dordogne



A. Bordes / EPIDOR

Source : EPIDOR

La ressource en eau participe ainsi à l'attractivité du territoire, non seulement d'un point de vue touristique mais également économique en attirant les entreprises et de nouveaux exploitants. Sa qualité réputée est donc à conserver.

#### *2.1.3.4. Produits locaux*

On parle souvent de spécialités lorsqu'on évoque les produits phare de certaines régions ou villes. Ces produits font partie de l'identité d'un territoire auxquels la population peut s'identifier. Ils font partie des souvenirs que les visiteurs aiment emporter chez eux pour prolonger leur séjour. On les associe souvent à des produits de qualité confectionnés selon des procédés culturels. Par leur commercialisation, ils participent à la promotion du territoire. Ils sont également une partie de l'offre du tourisme culturel et sont essentiels pour le tourisme gastronomique.

Le bassin versant de la Dordogne a la chance de regrouper une grande diversité de produits aux saveurs parfumées qui a permis le développement d'une gastronomie reconnue au niveau international :

- Les vins (Bergeracois, Monbazillac, Saint-Emilion, Bordelais, etc.)
- Les truffes du Quercy et du Périgord
- Le foie gras du Quercy et du Périgord
- Les fromages de la haute-vallée
- La charcuterie d'Auvergne
- Les myrtilles du haut-bassin de la Dordogne
- Les châtaignes
- Les cèpes

- La noix
- Les cultures de la basse-vallée (kiwi, nectarine, melon, asperge, etc.)
- Le cabécou fabriqué entre Lot, Dordogne et Corrèze
- Les fraises
- Les poissons (lamproies, truites, etc.)

Photographie 27 à 34 : Un chai à Saint-Emilion, le diamant noir du Périgord, le foie gras, la charcuterie d'Auvergne, les châtaignes, un cèpe, le cabécou, les noix.



Source : Internet

## 2.2. L'appropriation par les acteurs

L'appropriation par les acteurs du concept de réserve de biosphère s'établit grâce à une communication intensive mais aussi à des actions dites participatives. Une fois qu'ils ont intégré le concept, des projets peuvent être menés conjointement avec la réserve de biosphère et les acteurs intéressés.

### 2.2.1. Communication : quel public, quelle forme, quel message ?

L'enquête menée a montré à l'unanimité que le manque de communication était l'un des facteurs de méconnaissance des réserves de biosphère. En France, la plupart ont prévu dans leur nouveau plan d'action d'intégrer une communication auprès de cette cible afin d'améliorer la lisibilité du concept sur leur territoire. Souvent, la population locale n'est pas la première cible des actions de communication. Ce sont les acteurs socioéconomiques et les collectivités qui sont principalement visés : les collectivités d'abord car elles représentent la population et leurs voix sont nécessaires pour la désignation en réserve de biosphère, et les acteurs socioéconomiques ensuite car ce sont ceux qui s'inquiètent le plus d'une démarche supplémentaire concernant la protection de l'environnement.

Une fois la désignation obtenue, la communication sur le concept de réserve de biosphère doit être accentuée. En effet si les principales cibles visées par la communication sur l'éventuelle désignation du territoire étaient les gestionnaires du territoire (collectivités, chambres consulaires) et quelques représentants des acteurs

socioéconomiques il n'en est pas moins vrai qu'après la désignation, le champ de communication doit s'élargir pour viser un plus large public. L'appropriation par les acteurs locaux ne peut se faire qu'à la seule condition de leur connaissance du concept et de ses intérêts.

Les supports et les messages de communication doivent s'adapter aux différents publics et toutes les actions de communication doivent former une unité. C'est pourquoi la mise en place d'une charte graphique est primordiale. Cette charte doit se différencier de celle de la structure porteuse, ici EPIDOR, pour ne pas que l'on confonde leurs rôles et leurs actions.

#### *2.2.1.1. Auprès du grand public*

Le grand public ne se dirige pas instinctivement vers des actions de protection et de conservation de la nature à part quelques initiés. Le concept de réserve de biosphère doit aller chercher son public sans le contraindre. Plusieurs procédés peuvent être utilisés :

- Revue trimestrielle ou recueil montrant les actions de développement durable mis en place au niveau du territoire mais également au niveau national et international. Le but est de montrer ce qu'il est possible de faire, de donner des idées, de sensibiliser, etc.
- Guide de bonne conduite à adopter sur le territoire (chez soi mais aussi à l'extérieur).
- Création d'un site internet ludique, accessible à un public néophyte avec :
  - une session publique jeune,
  - des quizz sur le thème du développement durable et de la biodiversité,
  - des articles originaux sur ce qui se fait en matière de développement durable
  - des informations sur le concept de réserve de biosphère,
  - une présentation du territoire et de ses richesses.
- Création d'évènements sur le développement durable, l'environnement, la biodiversité et présence de la réserve de biosphère à d'autres évènements sur le même thème.
- Diffusion d'informations sur d'éventuelles réunions, actions de pédagogie, conférences, débats organisées par la réserve de biosphère ou autre organisme dédié au développement durable.
- Diffusion de messages tels que :
  - la fierté d'appartenance au territoire,
  - la reconnaissance internationale attribuée par l'UNESCO,
  - la qualité du territoire,
  - un modèle en matière de développement durable, etc.
- Création d'associations visant à faire participer la population locale aux actions de la réserve de biosphère

#### *2.2.1.2. Auprès des professionnels du tourisme*

Afin de bien informer les touristes sur les bonnes pratiques à adopter, il est nécessaire de communiquer auprès des professionnels du tourisme, voire de les former. La connaissance des réserves de biosphère et de ses actions leur permet de s'approprier le concept et de l'utiliser afin de développer de nouveaux produits.

Plusieurs procédés peuvent être utilisés :

- Mailing
- Réunions d'information
- Groupes de travail
- Formations

#### *2.2.1.3. Auprès des agriculteurs*

Les agriculteurs font partie des acteurs qui façonnent le paysage. Ils travaillent directement au contact de l'environnement et de la biodiversité. Il est donc important qu'ils participent aux travaux de la réserve de biosphère et qu'ils soient informés de ses actions.

Plusieurs moyens de communication peuvent être mis en place :

- Guide papier et numérique sur les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement
- Revue trimestrielle de la réserve de biosphère
- Réunion participative et groupe de travail pilote sur les travaux de la réserve de biosphère
- Formation sur les problématiques du tourisme et sur les pratiques respectueuses de la biodiversité

#### *2.2.1.4. Auprès des collectivités*

Les collectivités sont en contact permanent avec la population. Ils peuvent donc devenir le relais entre la réserve de biosphère et la population. Pour cela, eux aussi doivent être informés grâce à :

- Des rencontres avec les acteurs de la réserve de biosphère
- Des réunions participatives et groupes de travail
- Mailing d'information

### **2.2.2. Actions visant l'agriculture et l'industrie**

L'agriculture et l'industrie sont deux secteurs d'activités qui ont un impact considérable sur le territoire et l'environnement. L'objectif de la réserve de biosphère est de les accompagner dans une démarche de développement durable afin de limiter les impacts sur l'environnement. Pour cela elle doit mettre en place un certain nombre d'actions visant à l'appropriation du concept par ces acteurs.

- La Charte Vallée Dordogne présentée en 1992 prévoit la création d'une marque collective « Vallée Dordogne » en vue de promouvoir les productions respectueuses de l'environnement. L'enquête a montré que le suivi et le contrôle de cette marque auprès des acteurs concernés seraient difficilement réalisables. C'est pourquoi elle repose sur l'engagement moral des acteurs locaux. La création de cette marque peut inciter les acteurs à s'engager dans une démarche de développement durable et peut renforcer la cohésion du territoire en lui donnant une identité.
- Les agriculteurs peuvent exploiter certaines espèces qui contribueraient à la conservation de la biodiversité :
  - la Ferrandaise (vache d'Auvergne) dont la présence est de plus en plus faible et dont le lait est réputé pour sa qualité,
  - l'agneau du Limousin et du Quercy dont l'élevage tient une place importante sur le bassin versant,
  - le raisin donnant des vins réputés de l'amont à l'aval du bassin,
  - le cèpe dont la présence est assurée sur l'ensemble du bassin versant,
  - les poissons (brochets, ablettes, goujons, sandres, anguilles, aloses, lamproies) faisant l'objet de menus gastronomiques tout le long de la Dordogne.

La réinsertion ou la mise en valeur de ces produits de qualité sur le marché peuvent contribuer à l'attraction du territoire.

- Les industriels peuvent s'associer à des programmes de recherche engagés par les partenaires de la réserve de biosphère afin de trouver de nouvelles sources d'énergie renouvelables.

### 2.2.3. Actions visant le tourisme

Tourisme et réserve de biosphère sont étroitement liés. Le tourisme est à la fois un moyen de promotion du territoire, un moyen de développer son économie et un moyen de sensibiliser non seulement la population locale mais également les visiteurs aux questions se rapportant à l'environnement. Les réserves de biosphère représentent des territoires exceptionnels. Ils ont donc pour vocation d'attirer le public. Or, ce sont également des territoires extrêmement fragiles où la conservation de la biodiversité a pris de l'importance. C'est pourquoi toutes les formes de tourisme ne peuvent pas convenir à ces territoires. Le tourisme durable et l'écotourisme apparaissent alors comme les formes les plus appropriées.

Rappelons que l'une des fonctions des réserves de biosphère est le développement économique du territoire. Le tourisme durable s'il est doté d'une conscience écologique doit également répondre à la fonction de développement économique des réserves de biosphère. La condition à cette réussite est la participation de tous les acteurs du territoire. La conscience de la richesse et de la fragilité du territoire par ces acteurs (gestionnaire, population locale) ainsi que la compréhension du concept de réserve de biosphère sont essentielles à la mise en place de cette forme de tourisme. Ces acteurs, relais de l'information vont alors transmettre leur savoir aux visiteurs mais également au reste de la population locale

et adapter leurs pratiques. C'est ainsi que l'expérience de tourisme durable dans une réserve de biosphère sera positive.

Le bassin versant de la Dordogne est un territoire qui se prête à cette forme de tourisme. Il s'agit d'un territoire à dominante rurale où le tourisme de nature est largement développé : canoë, randonnées pédestres, à vélo, etc. De l'amont à l'aval de la rivière, les paysages, l'architecture, les cultures changent. C'est une histoire qui se raconte au fil de la rivière. Les actions pour un développement touristique dans le cadre de la réserve de biosphère doivent impérativement être pensées à l'échelle du bassin versant. Mais un élément doit venir lier le tout, la rivière. Un raisonnement à cette échelle permet de proposer une offre touristique extrêmement diversifiée et à la fois de créer une identité commune à ces territoires.

Ce dossier énonce quelques propositions pour un développement touristique durable pour l'ensemble du territoire du bassin versant de la Dordogne.

#### *2.2.3.1. L'intégration du concept par des aménagements.*

Les touristes tout comme l'ensemble des êtres humains sont très sensibles à ce qu'ils voient, aux sensations. Le touriste, plus que tout autre, se trouve dans un état plus sensible. Son désir est de voir, de sentir. Il veut des sensations : excitation, plénitude, liberté, etc. Le touriste est dans l'émerveillement. C'est pourquoi les professionnels du tourisme se doivent de leur montrer ce qu'ils ne voient pas, ne comprennent pas, ne ressentent pas en général.

Nous l'avons constaté, le concept de réserve de biosphère est peu connu et souvent mal compris. On l'associe à la protection de la nature et donc à l'interdit. Le touriste, par nature, désire que tout lui soit permis. Il est en vacances et dans un état hors du quotidien. C'est pourquoi, afin qu'il adapte des pratiques respectueuses, il est essentiel de lui ouvrir les yeux sur les richesses du territoire qu'il va découvrir. Ainsi, sensible à sa beauté, à sa fragilité, il prendra conscience du caractère exceptionnel de la situation et adaptera ses usages et ses pratiques pour un comportement plus respectueux. Les réserves de biosphère n'apportent pas d'interdictions. Il est donc important que les touristes comprennent le concept pour qu'ils veuillent bien recevoir les messages transmis.

Plusieurs dispositifs peuvent être mis en place en s'insérant dans un réseau d'aménagements pour la réserve de biosphère. Ces dispositifs nécessitent néanmoins une importante collaboration entre tous les acteurs du territoire :

- *Création d'un centre d'interprétation de la réserve de biosphère*

Un centre d'interprétation, ou pôle d'accueil ou encore musée dédié à la réserve de biosphère permet de lier toutes les infrastructures entre elles. Ce centre est également un point de repère pour les touristes et la population locale. Il est le symbole qui affirme l'existence d'une réserve de biosphère sur le territoire. Les touristes et la population locale doivent savoir à qui s'adresser. Le centre d'interprétation peut prendre plusieurs formes et serait à l'image de la réserve de biosphère. Il est un point d'accueil mais il peut également recevoir des expositions

temporaires, accueillir des conférences, réunions, etc. Il doit être le reflet à la fois des richesses du patrimoine (naturel et culturel) du territoire mais également de sa capacité à se développer, à innover.

- *Pontons d'interprétation*

Si l'on se place dans un contexte de tourisme fluvial, lié à la rivière Dordogne, on peut imaginer l'implantation de pontons d'interprétation en amont et en aval de la rivière. Ils doivent être similaires pour faciliter leur compréhension. Ils participent ainsi à l'identité du territoire en diffusant une même image. Ces pontons dont l'implantation aura été pensée en fonction des principes de développement durable, peuvent par exemple raconter l'histoire du territoire où ils sont situés tout en expliquant le concept de réserve de biosphère. Ils peuvent être aménagés de manière ludique afin de favoriser la participation des visiteurs. Les visiteurs et la population locale peuvent y circuler librement. Les embarcations peuvent s'y arrêter et continuer leur chemin à pied.

- *Carte des sentiers d'interprétation de la biosphère*

De ses pontons peuvent se rejoindre des sentiers de randonnées et des pistes cyclables. Les touristes peuvent ainsi choisir leur nouveau mode de déplacement. Ces sentiers racontent également l'histoire du territoire au moyen d'une carte et de panneaux d'information le long des parcours. Ils véhiculent des informations sur le territoire mais également les valeurs chères aux réserves de biosphère.

- *Signalétique uniforme sur tout le territoire*

En dehors des sentiers, une signalétique uniforme peut être aménagée sur l'ensemble du bassin versant. La charte graphique utilisée pour la communication serait utilisée pour cette signalétique. Ainsi, d'un simple coup d'œil, les visiteurs savent qu'ils se trouvent dans la réserve de biosphère.

- *Réseau d'hébergement ou de restaurateur biosphère*

Pour que la chaîne touristique soit efficace, il faut que ces voyageurs puissent trouver des lieux de premier confort et un réseau d'hébergement et de restaurateur efficace. On peut alors imaginer que les acteurs de ce réseau aient signé une charte qui leur permette de figurer sur les cartes de sentiers, sur les supports d'information de la réserve de biosphère. Ces acteurs, en signant la charte, s'engagent à adopter les principes de la réserve de biosphère et à adapter leur activité en conséquence.

- *Système de pass biosphère à l'échelle du bassin*

Pour permettre une meilleure circulation et une meilleure répartition des visiteurs sur le territoire, un système de pass peut être imaginé. A l'image de certaines régions, ce pass concerne le même réseau d'acteurs cités précédemment. Présenté sous la forme de forfait en fonction de différents thèmes (nature, culture, etc.) et en fonction de la durée du séjour, il s'adapte ainsi à la demande. Grâce à leur

pass, que l'on pourrait appeler le pass biosphère, les visiteurs accèdent aux activités présentes sur leur forfait, librement et sur l'ensemble du territoire. Les visiteurs, au lieu de raisonner à l'échelle des territoires administratifs, pensent le territoire de manière géographique. Ils appréhendent alors mieux l'ensemble du territoire national. Ce système leur permet également d'accéder à une plus grande diversité de prestations touristiques.

### *2.2.3.2. Quelques pistes de développement touristique*

#### *- Développer le tourisme fluvial*

La Dordogne est la rivière la plus fréquentée par les navigations et notamment les canoës. Les visiteurs peuvent alors descendre ou remonter la rivière. L'histoire du territoire peut alors se raconter en suivant l'axe du territoire. Une grande diversité de patrimoine est visible depuis la rivière (paysage, pratiques culturelles, pratiques historiques, carrelets, écluses, barrages, château, etc.).

On peut alors imaginer la création de produits touristiques qui s'appuieraient sur tous les dispositifs énoncés précédemment : un séjour sur les traces des cultures liées à la rivière. Ce séjour se déroulerait sur plusieurs jours pour descendre la rivière d'amont en aval. Des points d'arrêt et des points de départ ainsi que des zones d'hébergement et de restauration sont prévus tout au long du parcours. Les touristes peuvent laisser leurs embarcations à quai et aller visiter un village remarquable, faire une partie d'un sentier biosphère ou encore continuer en vélo pour les portions non navigables.

#### *- Formation en « écojobs »*

Les professionnels du tourisme doivent faire l'objet de formations afin de bien comprendre le concept de réserve de biosphère et tous les principes qui y sont liés. Ainsi ils peuvent transmettre les valeurs qui y sont liées et imaginer de nouveaux produits.

#### *- Valoriser l'artisanat*

L'artisanat participe au maintien des valeurs et des pratiques traditionnelles liées à la culture d'un territoire. Des produits tels que des séjours ou stages sur le thème de l'artisanat local peuvent être proposés. La participation des touristes à la confection de produits est requise. Cela permet une meilleure appropriation et cela participe à un tourisme convivial.

#### *- La protection par la valorisation*

Tout comme on réhabilite certains éléments du patrimoine pour leur donner de nouvelles fonctions (des églises qui deviennent des salles de concert ou des musées, des moulins qui se transforment en gîtes, etc.), on peut imaginer se servir d'espèces protégées pour en faire les symboles d'un territoire. Certaines espèces (énoncées précédemment) peuvent contribuer à former l'identité du territoire.

#### *- Tourisme d'observation*

Le tourisme d'observation est un moyen pour les touristes d'appréhender autrement la nature. Nous sommes toujours plus sensibles à ce que nous voyons. En comprenant les modes de vie des espèces (animales et végétales) par l'observation, nous pouvons mieux les respecter.

#### 2.2.4. Actions menées par les collectivités et chambres consulaires

##### - Les chambres consulaires

D'après l'enquête, les chambres consulaires ne se sentent pas vraiment concernées par les actions d'une réserve de biosphère. Pourtant, elles sont de véritables relais auprès des acteurs socioéconomiques, tels que les industriels, les agriculteurs, etc. Leur rôle pourrait être de communiquer auprès de ces acteurs, de les accompagner et de les orienter dans une démarche de développement durable. Pour cela, elles doivent être l'un des partenaires actifs de la réserve de biosphère et être au courant de toutes les actions engagées.

##### - Les collectivités

Les collectivités doivent également être des partenaires privilégiés de la réserve de biosphère. Elles peuvent être à l'origine de :

- Evènements, manifestations, festivals sur le thème du développement durable, de la biodiversité, etc. Ces évènements permettent de sensibiliser la population.
- Randonnées, journées pleine nature, pique nique. Ces évènements permettent de faire prendre conscience à la population de la richesse des territoires afin qu'ils s'impliquent davantage dans sa conservation.
- Journées solidarité avec pour thème le ramassage des déchets, ou le nettoyage des berges, etc. Ces journées permettent la participation active de la population.
- Expositions sur les mêmes thèmes évoqués mais également sur les richesses du territoire. Elles permettent la prise de conscience de la beauté du territoire.
- Communication sur les réserves de biosphère lors de tous ces évènements.
- Campagne de sensibilisation et d'information auprès des acteurs locaux.
- Prise en compte des problématiques environnementales dans l'aménagement du territoire.

## Liste des organismes consultés

### Structures porteuses des réserves de biosphère

- Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais
- Réserve de biosphère du Lubéron Lure
- Réserve de biosphère du Mont-Ventoux
- Réserve de biosphère de la mer d'Iroise
- Réserve de biosphère de la Vallée Fango
- Réserve de biosphère des Vosges du Nord
- Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre (Canada)
- Réserve de biosphère du Manicouagan-Uapishka (Canada)
- Réserve de biosphère de la Rhön (Allemagne)
- Réserve de biosphère de Grosses-Walsertal (Autriche)

### Structures porteuses du patrimoine mondial de l'humanité

- Communauté de commune de la juridiction de Saint-Emilion
- Mission Val de Loire

### Collectivités

- Conseil Régional d'Ile de France
- Conseil Général de Seine et Marne
- Ville d'Avon
- Ville de Fontainebleau
- Communauté de commune du Forcalquier

### Chambres consulaires

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Vaucluse
- Chambre d'Agriculture du Vaucluse

### Professionnels du tourisme

- Office de Tourisme du Pays de Fontainebleau
- Office de Tourisme de Robion
- Office de Tourisme de Saint-Emilion
- Comité Départemental du Tourisme du Vaucluse
- Vélo Loisir Lubéron
- Walk Inn
- Chemins du Sud
- Hôtel Mas des Grès
- Gîte de France Vaucluse
- Geneste Voyage

### Associations

- Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne
- Office National des Forêts
- Maison de l'environnement
- Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau
- Association Alpes de Lumière

### Population locale de nationalité étrangère

**Sigles utilisés**

EPIDOR : Etablissement Public Interdépartemental Dordogne

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

MAB : Man and Biosphere

ONF : Office National des Forêts

PN : Parc National

PNR : Parc Naturel Régional

RMBMU : Réserve Mondiale de Biosphère du Manicouagan-Uapishka

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

## Bibliographie

UNESCO, 1996. Réserves de Biosphère : La Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau Mondial. UNESCO, Paris

UNESCO, 1972. Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. UNESCO, Paris

UNESCO, 1971. Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la Sauvagine. Ramsar

UNESCO, 2003. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. UNESCO, Paris

UNESCO, 2008. Déclaration de Madrid sur le programme L'homme et la biosphère (MAB) et le réseau mondial de réserves de biosphère (WNBR). Madrid

UNESCO ; MAB ; Commission canadienne pour l'UNESCO ; Comité Canada – MAB, 2002. Ecotourisme et développement durable dans les réserves de biosphère : expériences et perspectives. Québec

Dominique Audrerie, 2003. Questions sur le patrimoine. Bordeaux

Dominique Audrerie, 2004. Les monuments historiques, un nouvel enjeu ? Paris

IFOP, 2009. Les habitants du Val de Loire et l'inscription de leur région sur la Liste du patrimoine mondial

Mission Val de Loire, 2002. Charte d'engagement Val de Loire – patrimoine mondial de l'UNESCO. Orléans

Mission Val de Loire, 2003. Charte internationale de Fontevraud : protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin. Angers

Mission Val de Loire, 2007. Plan d'actions 2008-2010. Tours

SIVOM de l'ancienne juridiction de Saint-Emilion, 2001. Charte patrimoniale pour la mise en place d'un plan de gestion. Saint-Emilion

Martin Coy et Norbert Weixlbaumer, 2007. Perception de la gestion du paysage : la réserve de biosphère de Grosse Walsertal, Autriche.

EPIDOR, 2010. Vers une réserve de biosphère pour le bassin versant de la Dordogne. Castelnau-la-Chapelle

EPIDOR, 1992. Charte de la Vallée de la Dordogne : analyses et problèmes identifiés ayant servi de base à la recherche des consensus. Bergerac

EPIDOR, 1992. Charte de la Vallée de la Dordogne. Bergerac

EPIDOR, 2001. Bilan et analyse de la mise en œuvre de la Charte Vallée Dordogne. Bergerac

Anna Echassoux, 2010. Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité des espaces protégés : quel positionnement et quelles stratégies pour les Réserves de biosphère. Paris

Simon Hardy, 2010. Innovation des outils et des pratiques de conservation de la nature sur les réserves de biosphère de l'UNESCO. Université du Maine, UFR Lettres et Sciences humaines.

Jérémy Mercier ; Marie-Aude Montély ; Laurent Schever ; Olga Straistaru, 2006. Une charte pour les réserves de biosphère françaises. ENGREF (Ecole Nationale du génie rural des eaux et des forêts).

## Lexique

**Bassin versant** : Le bassin-versant, c'est l'ensemble du territoire qui recueille l'eau pour la concentrer dans une rivière et ses affluents. Il est délimité par des frontières naturelles qu'on appelle « lignes de partage des eaux ». Elles suivent la crête des collines. Les précipitations qui tombent sur un versant de la colline se concentrent dans les ruisseaux pour finalement rejoindre la rivière. Celles qui tombent sur l'autre versant vont alimenter une rivière voisine, un bassin-versant voisin. Ces précipitations peuvent aussi s'infiltrer dans la roche et former des réservoirs ou nappes souterraines.

**Développement durable** : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Rapport Gro Harlem Brundtland – 1987

**Tourisme durable** : C'est une notion globale qui s'applique aux voyageurs, aux pays, aux organisateurs de voyages, etc. « C'est une gestion de toutes les ressources de telle manière que les nécessités économiques, sociales et esthétiques soient rencontrées dans le respect de l'intégrité culturelle et environnementale des territoires récepteurs, de leur diversité biologique et du cadre de vie ». OMT (Organisation Mondiale du Tourisme)

**Tourisme vert ou écotourisme** : C'est l'une des formes du tourisme durable, plus centrée sur la découverte de la nature (écosystèmes, mais aussi agro systèmes et tourisme rural, voire d'écologie urbaine (jardins écologiques, espaces verts écologiques, réserves naturelles urbaines et autres sujets du domaine de l'écologie urbaine...). [Tourismevert.org](http://Tourismevert.org)

## Table des documents

### Cartes

Carte 1 : Réserves de biosphère françaises	p.4
Carte 2 : Territoire du Bassin versant de la Dordogne	p.28
Carte 3 : Communes et Communautés de Communes soutenant le projet de classement au titre du programme Homme et Biosphère de l'UNESCO	p.29

### Illustrations

Illustration 1 : Logo du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	p.25
---	------

### Photographie

Photographie 1 : Barrage hydroélectrique de la réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka	p.6
Photographie 2 : L'œil du Québec, réserve de biosphère de Manicouagan-Uapishka (visible depuis la Lune)	p.6
Photographie 3 : Réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre	p.14
Photographie 4 : Biophare, musée dédié à la réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre	p.14
Photographie 5 : Cartes postales « Saveurs de la Biosphère du Lac Saint-Pierre »	p.15
Photographie 6 : Mouton de la Rhön	p.18
Photographie 7 : Pomme de la Rhön	p.18
Photographie 8 : Rencontre entre la Dore et la Dogne	p.32
Photographie 9 : Le lac de Bort-les-Orgues	p.32
Photographie 10 : Le port d'Argentat	p.33
Photographie 11 : Vue de la Roque Gageac	p.33
Photographie 12 : La Roque Gageac	p.33
Photographie 13 : La Dordogne au Bec d'Ambes	p.34
Photographie 14 : La rivière Dordogne et son paysage	p.38
Photographie 15 : Les grottes ornées de la vallée de la Vézère	p.39
Photographie 16 : Le paysage culturel de la juridiction de Saint-Emilion	p.39
Photographie 17 : La cathédrale Saint-Front de Périgueux	p.39
Photographie 18 : L'ancienne abbaye de Cadouin	p.39
Photographie 19 : Repas gastronomique français	p.40
Photographie 20 : La dentelle au point d'Alençon	p.40
Photographie 21 : La tapisserie d'Aubusson	p.40
Photographie 22 : La tradition du tracé dans la charpente française	p.40
Photographie 23 : Baignade et pratique du canoë sur la Dordogne	p.41
Photographie 24 : Pratique de la pêche aux bourgnes sur la Dordogne	p.41
Photographie 25 : Barrage hydroélectrique de l'Aigle sur la Dordogne	p.41
Photographie 26 : L'eau vagabonde de la rivière Dordogne	p.42
Photographie 27 : Un chai à Saint-Emilion	p.43

Photographie 28 : Le diamant noir du Périgord	p.43
Photographie 29 : Le foie gras du Périgord	p.43
Photographie 30 : La charcuterie d'Auvergne	p.43
Photographie 31 : Les châtaignes	p.43
Photographie 32 : Un cèpe	p.43
Photographie 33 : Le cabécou	p.43
Photographie 34 : Les noix	p.43
Schémas	
Schéma 1 : Zonage établi dans les réserves de biosphère	p.3
Tableau	
Tableau 1 : Tableau représentant les produits dérivés des pommes de la Rhön en fonction des objectifs liés à la réserve de biosphère	p.20

## Annexes

### **Annexe 1 : Documents de synthèse de l'enquête effectuée auprès des acteurs de territoires labellisés réserve de biosphère.**

#### **Traduction juridique du concept de réserve de biosphère en droit national**

Marie BONNIN (C3ED-IRD, Guyancourt), Mireille JARDIN (MAB France)

#### **Proposition de modèle de loi**

Ce projet de modèle de loi a été élaboré après l'analyse des différents exemples existants de traductions juridiques des réserves de biosphère à l'échelle nationale. Cette analyse a permis de mettre en valeur les éléments favorisant l'implantation du concept de réserve de biosphères à l'échelle nationale. Il intègre aussi les principaux points de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire qui lui est attachée ainsi que les dernières recommandations émanant du Congrès de Madrid. Il mériterait d'être perfectionné suite à l'analyse de l'effectivité des dispositions juridiques recensées dans cette première étude sur ce thème.

Considérant

Que les territoires des réserves de biosphère constituent des sites privilégiés d'application des principes du droit international de l'environnement;

Que l'établissement et la gestion des réserves de biosphère doivent être guidés par les principes de la Stratégie de Séville ;

Que la complémentarité entre les réserves de biosphère et les autres systèmes d'aires protégées doit être recherchée

Que la gestion adaptative de paysages terrestres et marins constituant des réserves de biosphère sous-entend que les responsables politiques et les décideurs, les scientifiques, les gestionnaires de ressources ainsi que les communautés locales et les autres acteurs locaux, apprennent en permanence de leurs efforts individuels et collectifs pour associer conservation et utilisation durable de la biodiversité et pour maintenir les services rendus par les écosystèmes

Le Parlement adopte la présente loi relative aux réserves de biosphère nationales :

#### **Article premier - Définition**

Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et/ou côtiers/marins, établies pour promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère et en donner l'exemple.

#### *Chapitre 1 : La désignation des réserves de biosphère*

#### **Article 2- Critères de désignation**

Critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère

1. L'aire doit englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.

2. Elle doit être importante pour la conservation de la diversité biologique.

3. Elle doit offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional.
4. Elle doit avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 5.

### **Article 3- Procédure de désignation**

Les réserves de biosphère sont désignées par l'administration nationale en charge de la conservation de la nature, de l'environnement ou de l'aménagement du territoire par un texte de nature contraignante après avis des autorités locales dont dépend le territoire concerné.

### **Article 4 - Réseau national des réserves de biosphère**

Les réserves de biosphère sont intégrées dans un réseau national de réserves de biosphère dont l'objectif est de favoriser les échanges d'expériences et l'émergence d'un concept commun favorable au développement durable.

## *Chapitre 2 Les objectifs des réserves de la biosphère*

### **Article 5 - Fonctions**

Les réserves de biosphère constituent des outils de gestion adaptative et intégrée qui visent à associer conservation et développement durable. Elles combinent les trois fonctions décrites ci-dessous :

- 1) Conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;
- 2) Développement - encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ;
- 3) Appui logistique - fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.

### **Article 6 - Education**

L'éducation à l'environnement et en vue du développement durable fait partie intégrante des démarches à mettre en oeuvre sur le territoire des réserves de la biosphère.

Elle doit viser à :

- Respecter le patrimoine naturel et culturel ;
- Favoriser des relations responsables avec l'environnement et, par le biais de l'acquisition de connaissances, une meilleure gestion du territoire.
- Créer des citoyens conscients de leur responsabilité vis-à-vis des générations futures.

<sup>1</sup> Cette procédure doit être plus détaillée notamment quant à la nature du texte mais ces dispositions étant différentes selon les pays, il est préférable de la compléter au cas par cas.

### **Article 7- Des modèles de développement durable**

Les autorités compétentes pour la gestion des réserves de biosphère s'efforcent de constituer des territoires d'étude, d'exploration et de démonstration des approches de la conservation et du développement durable à l'échelle locale.

Elles s'efforcent aussi d'identifier et encourager des activités compatibles avec les objectifs de conservation, par le transfert de technologies appropriées, intégrant les connaissances traditionnelles et de nature à promouvoir le développement durable dans les zones tampons et de transition.

### **Article 8 – La recherche**

Le développement d'outils de recherche interdisciplinaires et novateurs pour les réserves de biosphère est encouragé afin d'améliorer les modalités de la gestion adaptative de ces territoires.

Les réserves de biosphère participent aux programmes nationaux et locaux de surveillance continue de l'environnement. Le suivi scientifique qui est mis en place à long terme sur le territoire des réserves de biosphère constitue un outil pour la gestion adaptative.

## *Chapitre 3 : Le territoire des réserves de biosphère*

### **Article 9- Zonage**

Les réserves de la biosphère doivent remplir leurs fonctions de conservation, développement et d'appui logistique grâce à un zonage approprié reconnaissant une ou plusieurs aire(s) centrale(s), une ou plusieurs zones(s) tampon(s) et une aire de transition extérieure. Le zonage doit refléter les objectifs de conservation à long terme et tenir compte des services rendus par les écosystèmes

#### 1) Les aires centrales

- Elles ont pour fonction principale la protection à long terme de l'environnement et de sa diversité biologique conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et doivent être d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs.

- Elles sont constituées aux termes de dispositions légales qui peuvent ou non préexister à la constitution de la réserve de biosphère.

- Certaines activités sont expressément interdites à l'intérieur de ces zones. Elles sont énumérées par voie réglementaire lors de la définition du zonage de la réserve.

#### 2) Les zones tampons

- Elles ont pour fonction principale de réduire au maximum les effets négatifs des activités d'origine humaine sur les aires centrales en protégeant les fonctions écologiques du territoire.

- Elles sont clairement identifiées autour de l'aire ou des aires centrales ou contiguës à celles-ci.

- Seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent y être exercées. Les activités interdites ou soumises à autorisation préalable sont définies par voie réglementaire.

- Des dispositions favorables au maintien de la connectivité écologique doivent être prises à l'intérieur de ces zones dans l'objectif de maintenir les migrations régulières ou exceptionnelles des espèces ainsi que les échanges génétiques nécessaires.

### 3) L'aire de transition

- Ces aires de coopération et d'usages multiples ont pour fonction principale de contribuer au développement durable des communautés locales.
- Les pratiques d'exploitation durable des ressources y sont favorisées et développées.
- Les activités interdites ou soumises à autorisation préalable sont définies par voie réglementaire.

### **Article 10- Domaine public et privé**

Le territoire des réserves de la biosphère peut-être en tout ou partie de propriété publique ou privée.

### **Article 11- Intégration dans les politiques de protection et d'aménagement**

L'existence et les objectifs des réserves de la biosphère doivent être clairement intégrés dans les documents relatifs à la conservation de la nature, dans les politiques de développement nationales et régionales, ainsi que dans les projets et documents d'aménagement du territoire.

## *Chapitre 4 : La gestion intégrée des réserves de la biosphère*

### **Article 12- Politique de gestion intégrée de la réserve**

1) Une politique de gestion intégrée de l'ensemble de l'aire en tant que réserve de biosphère doit être élaborée. Elle a vocation à constituer un projet territorial de développement durable.

2) Cette politique a pour objectif :

- D'identifier les facteurs qui contribuent à la dégradation de l'environnement et l'utilisation non durable des ressources biologiques, et de prendre des mesures en conséquence.
- D'évaluer les produits naturels et les services rendus par les écosystèmes de la réserve et, sur la base de ces évaluations, de promouvoir les moyens écologiquement sains et économiquement viables d'en tirer des bénéfices pour les populations locales.
- De déterminer les enjeux de gestion et les objectifs de gestion pour la durée de la politique en place

3) Les aires centrales doivent être pourvues de plans de gestion tels que prévus par les textes qui les régissent.

4) Des dispositions spécifiques à l'utilisation des ressources et des activités humaines dans les zones tampons et dans les zones d'adhésion peuvent être spécialement prévues.

5) La procédure d'élaboration et de révision de la politique de gestion intégrée de la réserve de biosphère permet l'information et la participation des pouvoirs publics, des communautés locales et des intérêts privés.

### **Article 13- Autorité de gestion de la réserve**

1) Une structure institutionnelle doit être développée pour gérer, coordonner et intégrer les programmes et activités de la réserve.

2) Cette structure a vocation à servir de cadre pour la consultation locale. Ainsi, doivent y être représentés les partenaires économiques et sociaux, privés et publics y compris l'ensemble de tous les intérêts (par exemple, l'agriculture, les eaux et forêts, la chasse et la récolte, la fourniture d'eau et d'énergie, la pêche, le tourisme, les loisirs, la recherche).

3) La nature juridique de cette structure peut être de forme publique ou privée

4) L'autorité de gestion de la réserve de biosphère doit être consultée sur les projets ou programmes pouvant affecter le territoire de la réserve de biosphère.

5) L'autorité de gestion peut être composée de deux organes qui travaillent en relation et interagissent :

- Un conseil d'administration qui regroupe les différents acteurs sociaux et
- Un conseil scientifique qui cherche, notamment, à favoriser les interactions entre recherches et politiques de gestion.

### **Article 14- Une politique d'ensemble au niveau national**

En plus de la politique interne à chacune des réserves, une politique nationale doit être mise en oeuvre à l'échelle nationale qui permette la mise en valeur des réserves de biosphère par rapport aux autres outils de conservation en assurant une communication nationale et en permettant aux réserves de biosphère de fonctionner en réseau, c'est-à-dire en organisant les échanges d'expériences et la valorisation des informations acquises.

### **Article 15 - Révision périodique**

La redéfinition de la politique de gestion est l'occasion d'une révision des objectifs de la réserve de biosphère et de leur traduction dans le zonage. Elle doit prendre en compte les différentes caractéristiques de la réserve de biosphère, notamment en ce qui concerne la conservation de la diversité biologique, les modes de gestion qui doivent permettre une gestion adaptative et intégrée et les modalités de gouvernance qui doivent favoriser le rôle des communautés locales.

Cet exercice doit d'effectuer en concertation avec tous les partenaires concernés sur le territoire de la réserve de biosphère, selon des méthodes à déterminer à l'avance.

Facultatif : en outre les réserves de biosphère qui sont reconnues par le Conseil international du MAB de l'UNESCO sont soumises à un examen périodique tous les dix ans selon les procédures établies par l'UNESCO.

## **Annexe 2 : Traduction juridique du concept de réserve de biosphère en droit national**

### **Enquête auprès des acteurs de territoires désignés réserve de biosphère dans le cadre du programme MAN and BIOSPHERE de l'UNESCO**

Dans le cadre de la candidature du bassin versant de la Dordogne au titre de réserve de biosphère, une enquête auprès des acteurs situés sur une réserve de biosphère a été lancée. D'autre part, quelques résidents étrangers du bassin versant de la Dordogne ont été interrogés.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- Evaluer globalement en quoi une reconnaissance de la qualité environnementale du bassin de la Dordogne constituerait un atout pour le territoire.
- Déterminer, plus spécifiquement, les retombées touristiques potentielles qu'un tel classement pourrait engendrer sur le territoire.
- Comprendre les raisons d'une non-utilisation de la reconnaissance par l'UNESCO par les acteurs d'un territoire pour le valoriser et comment il serait possible de changer cette situation.
- Inventorier les différentes formes d'utilisation des réserves de biosphère en France et dans le monde.

Plusieurs hypothèses ont été identifiées :

- Une reconnaissance de l'UNESCO au titre de réserve de biosphère produit une image positive du territoire concerné et le rend ainsi plus attractif.
- Une reconnaissance de l'UNESCO au titre de réserve de biosphère entraîne des retombées économiques pour le territoire concerné.
- Lorsque la reconnaissance n'entraîne pas de retombée médiatique et/ou économique, cela peut s'expliquer par un manque d'appropriation du dispositif par les acteurs, des difficultés à s'en saisir.

Cette enquête a été menée au moyen de :

- Sourcing
- Enquêtes par envoi de mail de questionnaires semi-directifs
- Entretiens téléphoniques semi-directifs

### **Résultats**

Tableau 1 : Tableau de synthèse des réponses apportées par les acteurs du territoire des réserves de biosphère françaises en fonction des thèmes étudiés

Tableau 2 : Tableau de synthèse des réponses apportées par la population étrangère vivant dans le bassin versant de la Dordogne en fonction des thèmes étudiés

Tableau 3 : Tableau de synthèse des réponses apportées par les gestionnaires des réserves de biosphère françaises en fonction des thèmes étudiés

Tableau 4 : Tableau de répartition des différentes actions menées par les réserves de biosphère françaises et dans le monde en fonction des grands objectifs fixés par la Stratégie de Séville

Tableau 5 : Tableau descriptif des actions menées par les réserves de biosphère en France et dans le monde évoquées dans le tableau 4.

Attention : Tableaux format A3 envoyés en annexe

## **Conclusion**

Les hypothèses ont partiellement été validées.

### **Au niveau national**

#### Concernant le contexte dans lequel s'inscrivent les réserves de biosphère

Le concept de réserve de biosphère n'a pas encore trouvé sa place parmi la multiplicité des procédures liées à l'environnement. Pourtant certains acteurs sont conscients qu'elle pourrait devenir le lieu d'articulation de toutes ces procédures et de tous les acteurs du territoire. De plus, l'absence de reconnaissance juridique ne facilite pas la lisibilité et la crédibilité du concept auprès des acteurs locaux.

#### Concernant les retombées engendrées par la désignation du territoire

Le concept de réserve de biosphère n'est pas perçu comme une contrainte par l'ensemble des acteurs du territoire.

Aucun indicateur permettant la mesure des impacts des réserves de biosphère sur le territoire n'a été mis en place. Les raisons sont le manque de temps et de moyens.

#### Concernant la compréhension et la lisibilité du concept auprès des acteurs locaux

Il apparaît clairement que le concept de réserve de biosphère n'a pas été appréhendé dans sa globalité par l'ensemble des acteurs. La reconnaissance internationale est un aspect des réserves de biosphère qui a bien été assimilé par l'ensemble des acteurs. Ils en oublient alors la principale fonction des réserves : un territoire d'expérimentation du développement durable. Cette reconnaissance est devenue « un argument de vente » pour faire adhérer le maximum d'acteurs au projet. Globalement, les acteurs du territoire sont conscients de l'impact positif du label sur l'image de leur territoire.

Le grand public n'a pas été la principale cible des actions de communication. C'est pourquoi il en résulte une méconnaissance du concept de leur part. Cependant, la communication auprès de cette cible semble apparaître dans les plans d'action à venir de la plupart des réserves.

#### Concernant l'appropriation du concept par les acteurs

Il semblerait que les objectifs de conservation, de recherche et de pédagogie aient pris plus d'importance que l'objectif de développement. L'influence de la structure porteuse se retrouve dans la gestion de la réserve de biosphère.

La confusion entre le rôle des structures support et celui des réserves de biosphère et l'absence d'une reconnaissance juridique limitent le potentiel des réserves de biosphère. Bien souvent les actions des réserves de biosphère sont absorbées par celles des PNR ou PN. Les acteurs du territoire n'accordent donc pas de réels pouvoirs aux réserves de biosphère. Il en résulte une appropriation minimale par les acteurs du territoire.

Cependant, des tests de charte d'engagement des acteurs locaux sont en cours afin de favoriser cette appropriation.

Concernant le domaine touristique, les professionnels se sentent plus ou moins tous concernés par le concept de réserve de biosphère. Ils en font mention ponctuellement dans leur communication lorsqu'il s'agit de valoriser un tourisme vert et travaillent souvent avec la réserve de biosphère.

#### Concernant la population d'origine étrangère vivant sur le bassin versant de la Dordogne

Cette population reconnaît en son territoire plusieurs qualités, qui sont la cause de son choix de résidence dans le bassin versant :

- Un environnement préservé
- L'air pur
- La campagne
- L'espace
- La chaleur humaine
- La gastronomie

Ils ont tous conscience de l'importance de préserver l'environnement pour eux mais surtout pour les générations futures, leurs enfants.

#### **Au niveau international**

Les réserves de biosphère au niveau international ont été choisies en fonction de leur performance en termes de notoriété, d'innovation dans leurs actions, d'appropriation par les acteurs, et de leur capacité à promouvoir le développement durable.

On s'aperçoit que malgré le même contexte juridique, certaines réserves de biosphère développent des projets ambitieux autour d'un réel positionnement en matière de développement régional. C'est parce que les projets sont ambitieux qu'ils touchent le plus d'acteurs et donc que le concept est plus intégré dans ces réserves.

Tout comme en France, les réserves de biosphère ne sont pas considérées comme des contraintes supplémentaires par les acteurs du territoire. Au contraire, une étude menée auprès de la population vivant dans la réserve de biosphère de Grosses-Walsertal a montré que les acteurs du territoire, même s'ils ne participaient pas aux actions menées par la réserve de biosphère, sont conscients de l'aspect positif du concept pour leur territoire.

### **Annexe 3 : Un projet récompensé lors des trophées de la biodiversité organisés par la réserve de biosphère du Lubéron Lure**

#### **Un espace vert et des ruches artistiques**

À la porte du département de Vaucluse, à Mirabeau plus exactement, un projet est déjà dans les cartons. Il s'agit d'utiliser un espace appartenant à la commune, à savoir un terrain aujourd'hui en friche, afin d'en faire un endroit privilégié de la biodiversité.

Le projet, épaulé par la municipalité, prévoit, une fois le terrain débarrassé de toutes les herbes folles et autres ronciers, de planter en lieu et place de ces terrains incultivés, des vergers municipaux qui seront constitués notamment de plantes dites "pollinisatrices".

Sur cet espace vert situé en bas du château, on installera également quelques ruches afin de fournir aux abeilles non seulement le "couvert" mais aussi le "gîte".

Pour aller plus loin, et obtenir la participation du plus grand nombre, le projet prévoit aussi que la décoration extérieure des ruches sera confiée à des enfants des écoles de la commune. Ils ne seront certes pas "lâchés" seuls dans cette nature pourtant bienveillante, mais seront encadrés par un peintre-sculpteur-plasticien qui a du temps puisqu'il est aujourd'hui à la retraite et de surcroît à l'origine du projet: Vincent Marenco. Ce projet, déjà bien avancé au niveau de l'idée, est en passe d'être réalisé et participe naturellement au concours.

#### **Annexe 4 : Le tour du monde d'un Jean - *THE GUARDIAN* (extraits) – Londres**

Fran Abrams et James Asill, article traduit et publié par *Courrier International* 02/08/2001, Numéro 561

Dans le centre commercial d'Ipswich, dans l'est de l'Angleterre, une pancarte vante des "Grandes marques à 19, 95 livres [200 FF]". Juste un jean, se nichant parmi des dizaines d'autres identiques. Un Lee Cooper, modèle LC10. Du 100 % coton. Mais aucune mention de l'origine, ce qui est sans doute tout aussi bien, car que mettre si on la connaissait vraiment ? "Fabriqué en Tunisie, en Italie, en Allemagne, en France, en Irlande du Nord, au Pakistan, en Turquie, au Japon, en Corée du Sud, en Namibie, au Bénin, en Australie et en Hongrie" ? Car cette boutique est le terminus d'un voyage dont les étapes, mises bout à bout, feraient une fois et demie le tour du monde.

Ces jeans sont arrivés ici il y a quelques jours dans une camionnette depuis l'entrepôt de Lee Cooper au nord de Londres. Auparavant, il avait traversé la Manche par le tunnel, dans un camion parti d'un entrepôt similaire à Amiens et, avant cela encore, avait quitté la Tunisie par train et par bateau. Il venait de Ras Jebel plus précisément, à une bonne heure de route au nord de Tunis, une petite ville de 3 000 âmes, banale, tranquille et poussiéreuse, qui ne compte pas moins de trois usines fabriquant des vêtements Lee Cooper. Ici, 500 femmes travaillent à un rythme effréné, les yeux baissés, tous les muscles du corps tendus. Chacune a sa spécialité : fermetures Eclair, poches, coutures latérales, ourlets. Mais cet atelier, cette petite communauté d'ouvrières, ne signe pas le début de notre pantalon. En un sens, il en marque plutôt la fin : la destination.

Il y a, par exemple, cette toile rigide, d'un bleu sombre, le denim Kansas. Il arrive à Ras Jebel par les voies terrestre et maritime, en provenance de l'usine Italdenim de Milan, à près de 1 000 kilomètres de là, où il a été filé, tissé et teint avec de l'indigo synthétique manufacturé à environ 500 kilomètres plus au nord, à Francfort, en Allemagne. A Ras Jebel, on le coupe, le coud et le transforme de nouveau, cette fois en un tissu doux et agréable à porter, dans de gigantesques machines à laver industrielles, en utilisant de la pierre ponce extraite d'un volcan éteint de Turquie. Et qu'en est-il du coton qui sert à fabriquer la toile ? Italdenim compte plusieurs sources d'approvisionnement, la principale étant le Bénin, en Afrique de l'Ouest. Ainsi, après avoir parcouru plus de 4 000 kilomètres en direction du nord, vers Milan, ce coton refait le chemin inverse, plusieurs centaines de kilomètres vers Tunis, avant de repartir de nouveau vers le nord, pour se rendre en Angleterre.

Le Bénin est l'un des pays cultivateurs d'Afrique de l'Ouest. En raison de la corruption et de la mauvaise gestion, les cultivateurs sont pour la plupart restés aussi pauvres qu'il y a cent ans, lorsque les Français ont introduit cette culture dans la région. Nous voici sur les 3 hectares appartenant à Nestor Zinkponon, au village

de Saklo Agoume, dans le centre du pays. Aux moments les plus chargés de la saison, lors des semailles et de la cueillette, 48 personnes travaillent dans ces champs pour 6 FF par jour. Ces dépenses mettent Nestor Zinkponon à la merci de la moindre mauvaise récolte. L'année dernière, les pluies du début de saison ne sont pas tombées, et l'engrais fraîchement épandu a été emporté par les vents. En conséquence, il a réalisé à peine 150 FF de bénéfices sur une tonne et demie de coton - de quoi s'acheter une jambe d'un Lee Cooper LC10.

A Tunis, le coton béninois n'est pas le seul qui entre dans la fabrication de nos jeans. Il y a aussi celui de Corée du Sud ou du Pakistan, filé et traité par la chaleur dans ce dernier pays. Il y a aussi le, ou plutôt les fils à coudre en coton - ils sont produits à Lisnaskea, en Irlande du Nord, mais aussi en Hongrie et en Turquie. Ils sont teints en Espagne et mis en bobine à Tunis, avant d'être expédiés à Ras Jebel. L'entreprise achète la fibre polyester, qui donne au fil sa solidité, au Japon, où on la fabrique avec des produits pétroliers. Tout comme la bande en polyester de la fermeture Eclair qui, par une pure coïncidence, est produite en France par une autre firme japonaise, YKK. Le laiton des dents de la fermeture provient également du Japon. Le laiton est un alliage composé principalement de cuivre avec un peu de zinc. Les rivets et une partie des boutons sont aussi en laiton. Ils sont fournis par Prym, une entreprise allemande qui produit son propre laiton avec du zinc et du cuivre importés d'Australie et de Namibie.

## Tables des matières

Remerciements

Introduction	p.1
<b>1. Les réserves de biosphère : un concept, des expériences</b>	p.5
<b>1.1 Un outil de gestion durable du territoire</b>	p.5
1.1.1 Un modèle de développement durable : l'exemple de la réserve du Manicouagan-Uapishka	p.6
1.1.1.1 <i>Produire du savoir</i>	p.7
1.1.1.2 <i>Appliquer la durabilité</i>	p.8
1.1.1.3 <i>Accentuer le réseautage</i>	p.8
1.1.1.4 <i>Créer de la fierté</i>	p.9
1.1.2 Le rôle de la population	p.10
1.1.2.1 <i>La démocratie participative : outil d'intégration</i>	p.10
1.1.2.2 <i>La pédagogie : outil d'intégration et de communication</i>	p.11
1.1.3 L'attractivité environnementale	p.12
1.1.4 L'attractivité touristique	p.13
1.1.4.1 <i>L'exemple de la réserve de biosphère du Lac Saint-Pierre : un développement sur la base de l'écotourisme et du tourisme culinaire</i>	p.14
1.1.4.2 <i>L'exemple de la réserve de biosphère du Rhön : développement du concept de tourisme original</i>	p.16
1.1.5 Le développement régional par la valorisation des produits locaux	p.16
1.1.5.1 <i>La valorisation des produits locaux en faveur du développement Durable</i>	p.17
1.1.5.2 <i>L'exemple phare de la réserve de biosphère de la Rhön</i>	p.18
1.1.5.2.1 Le mouton de la Rhön	p.18
1.1.5.2.2 La pomme de la Rhön	p.19
<b>1.2 Des difficultés d'appropriation du concept par les acteurs du territoire</b>	p.23
1.2.1 L'absence de reconnaissance juridique et la multiplicité des procédures : l'exemple du cas français	p.23
1.2.2 Confusion entre les rôles de la structure coordinatrice et la réserve de biosphère	p.25
1.2.3 Des actions ponctuelles qui ne s'intègrent pas dans une stratégie globale	p.26
<b>2. Le cas du Bassin Versant de la Dordogne</b>	p.28
<b>2.1 De la désignation à l'outil de gestion territoriale</b>	p.30
2.1.1 Quelles orientations ?	p.30

2.1.1.1 <i>Un territoire, des territoires complémentaires, une identité liée à la rivière Dordogne</i>	p.31
2.1.1.2 <i>Une spécificité à mettre en valeur : diversité et qualité</i>	p.31
2.1.1.3 <i>Des actions menées à l'échelle du bassin versant</i>	p.34
2.1.1.4 <i>Vers une démocratie participative</i>	p.35
2.1.2 <i>Quels intérêts pour les acteurs locaux ?</i>	p.35
2.1.2.1 <i>Les gestionnaires du territoire</i>	p.36
2.1.2.2 <i>Les acteurs socioéconomiques</i>	p.36
2.1.2.3 <i>La population locale</i>	p.37
2.1.3 <i>Quels biens à mettre en valeur ?</i>	p.37
2.1.3.1 <i>Paysage</i>	p.37
2.1.3.2 <i>Patrimoine matériel et immatériel</i>	p.39
2.1.3.3 <i>Eau</i>	p.40
2.1.3.4 <i>Produits locaux</i>	p.42
<b>2.2 L'appropriation par les acteurs</b>	p.43
2.2.1 <i>Communication : quel public, quelle forme, quel message ?</i>	p.43
2.2.1.1 <i>Auprès du grand public</i>	p.44
2.2.1.2 <i>Auprès des professionnels du tourisme</i>	p.44
2.2.1.3 <i>Auprès des agriculteurs</i>	p.45
2.2.1.4 <i>Auprès des collectivités</i>	p.45
2.2.2 <i>Actions visant l'agriculture et l'industrie</i>	p.45
2.2.3 <i>Actions visant le tourisme</i>	p.46
2.2.3.1 <i>L'intégration du concept par des aménagements</i>	p.47
2.2.3.2 <i>Quelques pistes de développement touristique</i>	p.49
2.2.4 <i>Actions menées par les collectivités et chambres consulaires</i>	p.50
Liste des organismes consultés	p.51
Sigles utilisés	p.53
Bibliographie	p.54
Lexique	p.56
Table des documents	p.57
<b>Annexes</b>	
Annexe 1	p.59
Annexe 2	p.64
Annexe 3	p.68
Annexe 4	p.69
Table des matières	p.71